

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 20 avril 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conformément aux articles L1612-26 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le Président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.* »

Le budget représente en effet la traduction des orientations et des politiques souhaitées par la Communauté d'Agglomération et par ses élus, mais aussi l'outil financier indispensable pour mener à bien ses missions. Son vote constitue donc l'acte politique majeur de la gestion locale. Afin de bien assimiler le contenu du budget qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire en mai prochain, il convient d'en présenter les principales données chiffrées intégrant l'analyse financière rétrospective et prospective. Comme l'énonce le CGCT, il vous est présenté par le présent rapport les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, les projets liés à la fiscalité locale ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Par ailleurs, le rapport informe les membres du Conseil Communautaire du contexte international et national pour comprendre d'autant mieux les impacts conjoncturels et structurels sur la Communauté d'Agglomération, en termes de niveau de dépenses et de recettes ainsi que des équilibres annuels qui en résultent.

Le rapport d'orientation budgétaire présente à titre informatif ces éléments auprès des membres du Conseil Communautaire. Les informations ainsi présentées n'ont donc pas de caractère définitif. Avant le vote du budget 2026, ces données peuvent évoluer selon des considérations locales mais aussi nationales.

I - LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Premier exercice du mandat 2026-2032, ce ROB est préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées, lié à un contexte macroéconomique difficile.

A) Le contexte international et national

L'international

Des tensions géopolitiques persistantes qui influencent l'économie

Les tensions commerciales, notamment celles impliquant les États-Unis et certains partenaires stratégiques, pèsent sur la fluidité des échanges et renforcent l'incertitude pour les entreprises. Une hausse importante des tarifs américains en 2025 a bouleversé certains flux, même si des accords bilatéraux ont contenu les conséquences les plus sévères.

Ces perturbations devraient progressivement s'atténuer en 2026, mais demeurent un facteur d'instabilité. Dans le même temps, les risques politiques et géopolitiques — conflits, rivalités régionales, élections dans plusieurs pays clés — continuent d'affaiblir la coopération multilatérale et pèsent sur les perspectives économiques, notamment dans les économies émergentes.

Des prévisions de croissance et d'inflation limitées :

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)		+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)		+0,9%
OCDE (déc. 2025)		+1,0%
FMI (oct. 2025)		+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,5%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)		+1,6%
OCDE (déc. 2025)		+1,2%
FMI (oct. 2025)		+1,1%

Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%

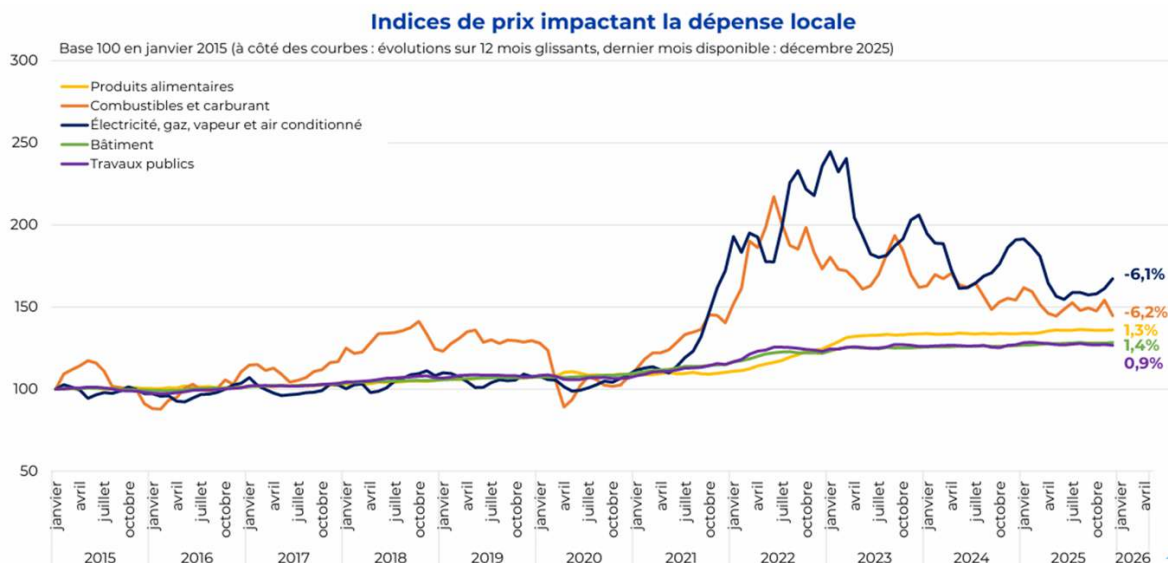
Des marges de manœuvre budgétaires limitées

L'endettement public élevé dans la plupart des grandes économies et les besoins croissants d'investissement (transition énergétique, infrastructures, défense, etc.) limitent les possibilités de politiques de relance. Plusieurs institutions soulignent que la **faible coordination des politiques économiques** risque d'enfermer le monde dans une trajectoire de croissance insuffisante. Certaines régions, comme l'Europe, devraient maintenir une politique budgétaire prudente, alors que d'autres — comme les États-Unis ou le Japon — pourraient poursuivre des stratégies légèrement expansionnistes.

Le national

Le contexte national reste caractérisé par un cadre macro-économique encore heurté, marqué par une activité modérée, une décélération progressive de l'inflation et une situation des finances publiques sous tension.

La période 2020-2025 a été marquée par la crise sanitaire, l'épisode inflationniste et ses impacts pour les collectivités locales. Malgré des contrastes parmi les collectivités, on note encore un repli généralisé de l'épargne brute sur l'exercice 2025, dans un contexte d'approche de fin de mandat et de perspective de réalisation des investissements associés. A ces tensions s'est ajouté un contexte institutionnel inédit, situation qui a directement impacté la visibilité budgétaire des collectivités.



En 2026, la construction du budget au niveau national et le parcours de nouveau complexe de la Loi de Finances, en répétition des difficultés observées en 2025, s'inscrivent ainsi dans le cadre général, marqué par des perspectives incertaines quant au redressement à court terme des finances publiques.

Le vrai enjeu pour 2026 réside dans la capacité des communes et intercommunalités à construire leur stratégie de mandat, sans aucune visibilité sur les modalités du redressement des finances publiques ni sur ce que sera la contribution des collectivités à ce redressement.

B) Le contexte local

2026 est l'année du renouvellement électoral. Les élus de l'équipe sortante ont souhaité permettre aux nouveaux élus de voter le budget 2026 afin qu'ils puissent affirmer et inscrire politiquement les orientations et trajectoires financières dans leur projet de mandat 2026-2032.

Cependant, un travail approfondi en comité de pilotage, en Exécutif et en conférence des maires portant sur la rétrospective, la démarche de réorganisation générale à visée de maîtrise des dépenses, de rationalisation et de rétablissement des taux d'épargne dans le temps, les résultats obtenus sur cette démarche, les contraintes et points de vigilance, et les perspectives ont permis aux élus de l'Exécutif de débattre de plusieurs scénarios et de se prononcer à la quasi-unanimité sur des propositions d'arbitrages permettant de construire les scénarios d'équilibre budgétaire, le niveau du besoin d'équilibre et de financement, le niveau de fiscalité et d'emprunt, nécessaires au bouclage des différents budgets.

Les élus sortants transmettent aux nouveaux élus des scénarios d'équilibre budgétaire et de niveau de fiscalité aboutis. Ceux-ci ont été présentés en conférence des Maires lors de 2 réunions le 26 janvier et le 2 février 2026 pour permettre de préparer et sécuriser le vote post-élections et permettre aux communes de construire leur budget communal.

II - LA LOI DE FINANCES 2026 – MAINTIEN DU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Objectifs majeurs de la Loi de finances 2026 :

- **La Réduction du déficit public**

C'est l'objectif central du budget : rétablir les comptes publics tout en préservant certaines priorités nationales, et en poursuivant les réformes structurelles nécessaires à la modernisation de l'économie française.

- **La Maîtrise forte des dépenses publiques**

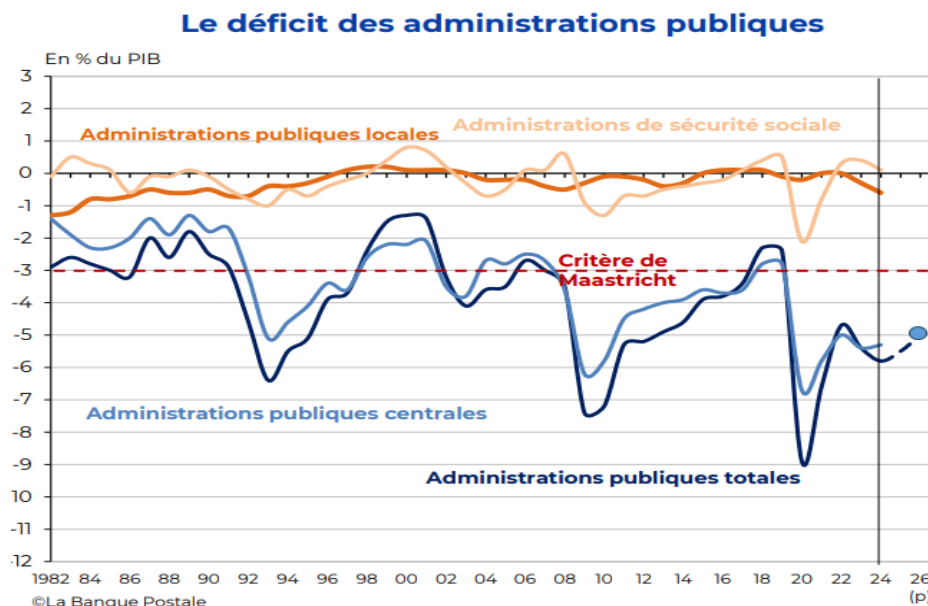
Le pilotage budgétaire repose principalement sur une **baisse des dépenses de l'État**, notamment par la réduction des dépenses des ministères (hors charges incompressibles comme la dette et la défense), un recentrage de certaines aides aux entreprises, une régulation et ciblage plus strict de dispositifs d'aides, comme MaPrimeRénov' et les CPE, la maîtrise de la masse salariale de l'État, le réexamen des investissements...

- **La participation des collectivités territoriales à l'effort**

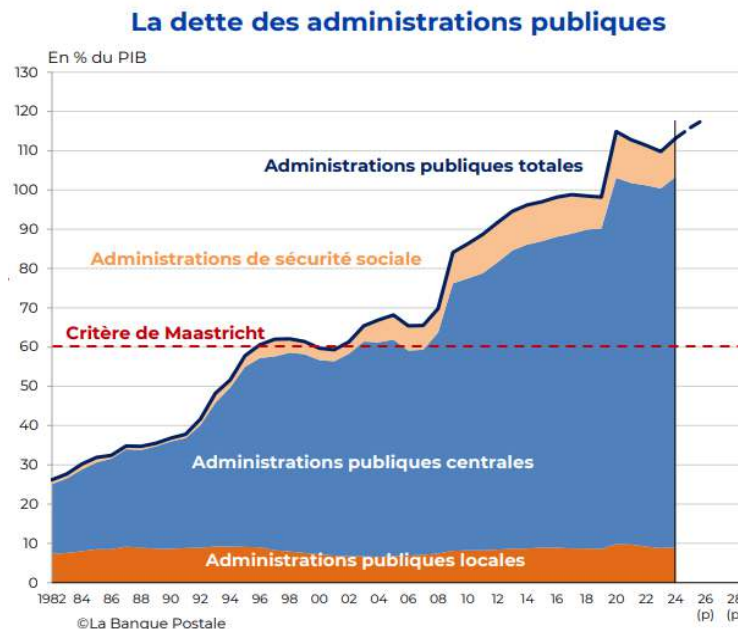
Les dépenses continuant à augmenter plus vite que les recettes, l'Etat n'arrivant pas à contraindre les dépenses, a mis en place dès 2025 des dispositifs contractant les recettes, qui de fait induit la **limitation de la hausse de leurs dépenses**.

1- Constats et prévisions

La loi de Finances 2026 vise à ramener **le déficit public sous le seuil de 5% du PIB en 2026** (contre environ 5,4% en 2025), avec une trajectoire vers moins de 3% en 2029.



Faute de résorber le déficit public, la **dette publique** poursuit sa progression continue et dépasse le niveau atteint en 2020 :



Les impacts sur les marchés financiers : une tendance de stabilisation des taux d'intérêt ou de baisse encore incertaine

À la suite de la forte hausse des taux sur la période 2022-2023 en lien avec l'inflation, la BCE avait entrepris une action de forte remontée de ses taux directeurs pour juguler le phénomène. En 2023-2024 la forte décélération avec des taux cadre en voie de diminution a amorcé le passage d'un taux de 4% à moins de 3% à fin 2025.

En théorie, la tendance baissière attendue en 2026 devait être une bonne nouvelle pour les finances publiques de la France. Toutefois le contexte national et l'instabilité politique et financière conduisent et pénalisent la trajectoire sur les taux.

L'évolution du contexte politique national et l'évolution de la trajectoire des finances publiques seront de éléments déterminants. Par ailleurs, l'évolution est rendue d'autant plus incertaine dans un contexte international en plein bouleversement.



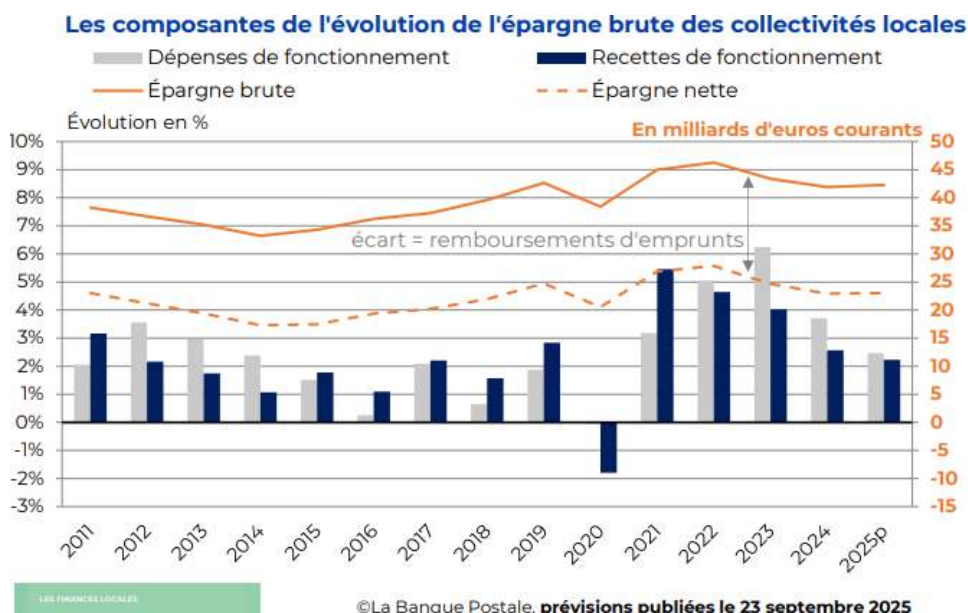
Repères de marché			
Conditions de marché au 2/04/2026			
	Dernier	Veille	
€STR	1,930%	1,930%	→
Euribor 3 mois	2,075%	2,075%	→
Euribor 12 mois	2,845%	2,845%	→
CMS EUR 2 ans	2,768%	2,768%	→
CMS EUR 10 ans	3,005%	3,005%	→
CMS EUR 30 ans	3,066%	3,066%	→
Taux refi BCE	2,150%	2,150%	→
Inflation FR Hors Tabac	0,900%	0,900%	→
Livret A	1,50%	1,50%	→

BAROMETRE ORFÈVRE	Propositions bancaires : TAUX FIXE (marges incluses)							
	Rating emprunteur	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans			
	Très bon	3,82%	🟡	3,95%	🟡	4,03%	🟡	4,07%
	Moyen	3,95%	🟡	4,04%	🟡	4,15%	🟡	4,18%
	Dégradé	4,10%	🟡	4,15%	🟡	4,20%	🟡	4,25%

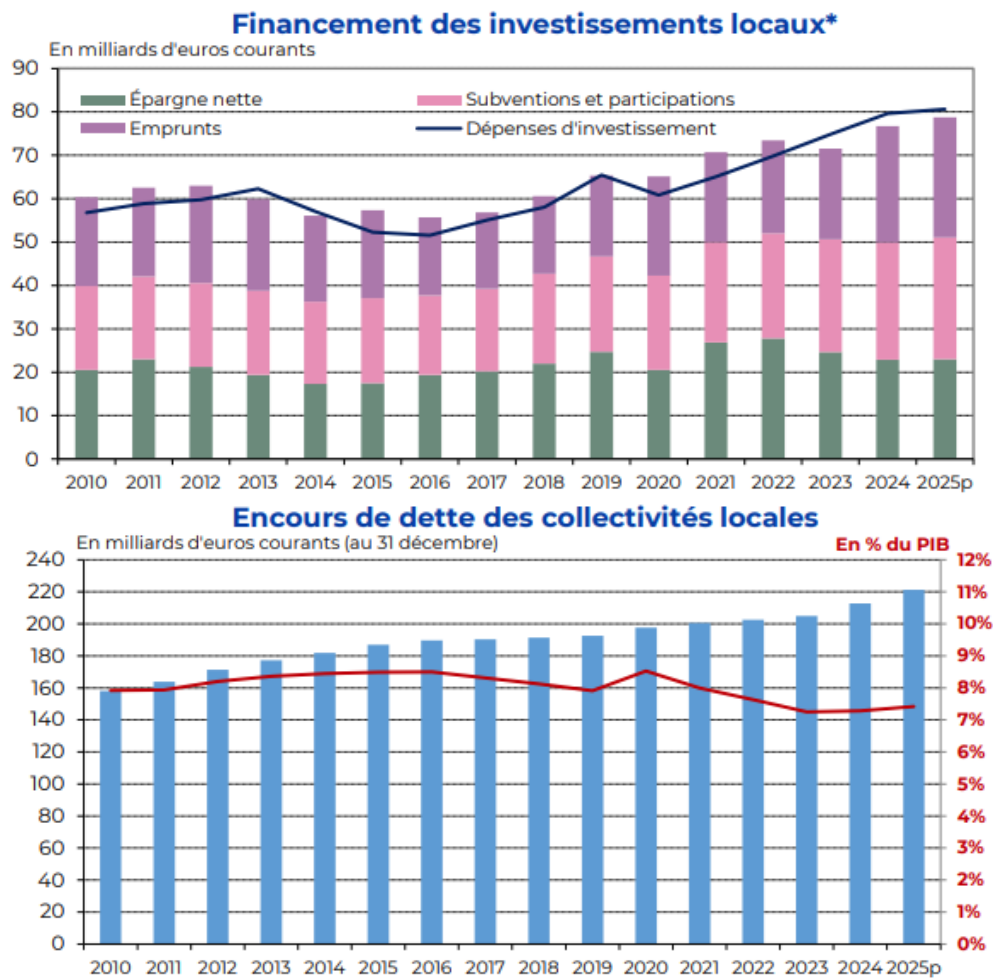
BAROMETRE ORFÈVRE	Propositions bancaires : MARGES SUR EURIBOR 3 MOIS							
	Rating emprunteur	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans			
	Très bon	0,81%	🟡	0,84%	🟡	0,89%	🟡	0,95%
	Moyen	0,95%	🟡	1,00%	🟡	1,04%	🟡	1,06%
	Dégradé	1,08%	🟡	1,14%	🟡	1,17%	🟡	1,18%

L'autofinancement des collectivités locales a diminué, de façon marquée pour les collectivités locales depuis 2022 confirmé en 2024 avec des dépenses de fonctionnement (+ 3,8 %) plus dynamiques que les recettes (+ 2,8 %).

A l'inverse, les prévisions 2025 indiquent la poursuite du ralentissement de l'évolution des dépenses s'élevant à celle des recettes (+2.3%), permettant un ralentissement de la dégradation de l'épargne brute.



Pour autant, on observe en 2025 une nouvelle accélération de l'investissement, dans un contexte de fin de mandat, lié à l'achèvement du cycle d'investissement et de bouclage des projets, qui se traduit par un besoin de financement induisant un léger accroissement de l'endettement et un prélèvement important sur le fonds de roulement.

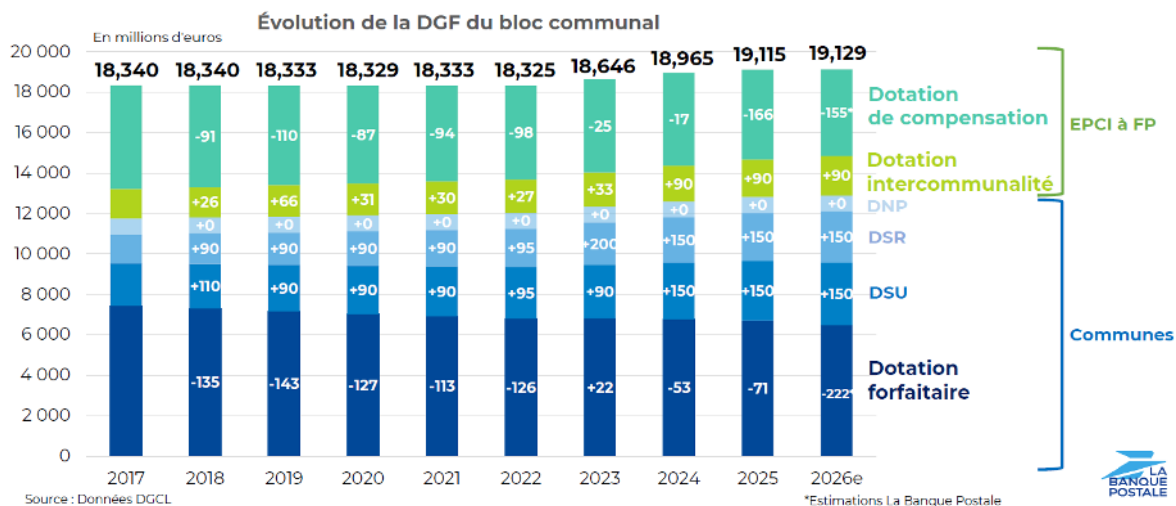


2- Les mesures inscrites dans le PLF 2026

➤ Le quasi-gel de la DGF

La Loi de Finances pour 2026 reconduit approximativement la DGF à son niveau global 2025, après plusieurs années de hausses, dans un contexte inflationniste.

Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€, tandis que la dotation de compensation diminue de 155 M€. Pour la CAGG, l'impact de ces deux parts de DGF génère 16 000 € de hausse de DGF.

➤ Le soutien à l'investissement local

Les crédits de la DETR (Dotation d'Équipement du Territoire Rural) ont été maintenus.

En parallèle, l'enveloppe de DSIL (Dotation de Soutien à L'Investissement Local) diminue de 200 M€

Le Fonds Vert poursuit sa décline continue. Établi à 1.15 Md€ en 2025, dont 100 M€ pour aider les collectivités dotées d'un Plan Climat, il est de nouveau diminué en Loi de Finances 2026 pour atteindre 837 M€. En 2024, les crédits ont été consommés à hauteur de 408 M€.

➤ FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)

La loi de finances 2026 introduit une modification du calendrier de versement pour les EPCI : fin de la contemporanéité, passage au remboursement des travaux N en N+1.

Les EPCI vont devoir financer par avance les fonds attendus au titre du FCTVA sur leurs opérations 2026. Aucun dispositif d'accompagnement n'est prévu par la Loi.

➤ **La fraction de TVA**, pierre angulaire des récentes réformes fiscales et du financement des collectivités locales, compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), **a déjà fait l'objet en 2025 du gel de la dynamique fiscale sur la part TVA**. A nouveau menacée en 2026, le mécanisme est toutefois maintenu.

➤ Minoration de la compensation des bases industrielles, nouvelle variable d'ajustement

Bien que la compensation conserve la dynamique des bases liée à l'inflation (+0,8% + effet physique), la Loi de finances acte l'application d'un coefficient de minoration de 19.3 % sur la compensation versée aux EPCI et aux communes, en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et de TFPB, et cependant le plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'impact sur les EPCI s'élève à - 366 M€. Pour la CAGG l'impact s'élève à - 130 K€ en 2026.

➤ Les Variables d'ajustement

Pour financer une partie de l'augmentation des transferts financiers de l'Etat (notamment les compensations d'exonérations fiscales), **certaines dotations sont ponctionnées** : ce sont des variables d'ajustement.

Art. 129 : Montant des variables d'ajustement (1/2)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Différence 2026/2025	Évolution 2026/2025
DCRTP	2 906 M€	2 880 M€	2 875 M€	2 841 M€	2 411 M€	1 883 M€	-528 M€	-21,91 %
Régions	492 M€	467 M€	467 M€	467 M€	278 M€	98 M€	-181 M€	-64,92%
Départements	1 268 M€	1 268 M€	1 263 M€	1 243 M€	1 204 M€	1 174 M€	-30 M€	-2,49%
Bloc communal	1 145 M€	1 145 M€	1 145 M€	1 131 M€	929 M€	611 M€	-318 M€	-34,21%
FDPTP	284 M€	284 M€	284 M€	271 M€	214 M€	164 M€	-50 M€	-23,33 %
Dotation carrée	413 M€	388 M€	378 M€	378 M€	378 M€	370 M€	-8 M€	-2,09 %
Régions	41 M€	16 M€	16 M€	16 M€	16 M€	7,9 M€	-8 M€	-49,98 %
Départements	372 M€	372 M€	362 M€	362 M€	362 M€	362 M€	0 M€	0,00%
PSR de compensation du relèvement du seuil du VM - AOM	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	0,0	0,00 %

©La Banque Postale

Total des dotations ajustées (LFI 2026) : 2 625,6 M€, en baisse de 586,3 M€ (soit 19,5 %)

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Dotation carrée : dotation pour transferts de compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale

PSR : prélèvement sur les recettes (de l'État)

VM - AOM : versement mobilité - autorités organisatrices de la mobilité



La baisse des variables d'ajustement, qui touche des dotations destinées à compenser la perte de la taxe professionnelle (DCRTP et FDPTP), sera en 2026 nettement plus forte qu'en 2025 :

-586 M€ (- 487 M€ 2024 contre - 47 M€ en 2023).

Les communes et les EPCI supportent plus de la moitié de cette baisse (-318 M€).

➤ **Les Aménagement de la fiscalité directe locale :**

- **Revalorisation des bases et inflation**

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit à **0,8 % en 2026**. Les valeurs locatives cadastrales seront donc revalorisées d'autant (contre 1.7 % en 2025).

- **La revalorisation des composantes de l'IFER et de la base minimum CFE :**

Les composantes de l'IFER et la base minimum de CFE sont revalorisées comme le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation hors tabac, associé au PLF de l'année.

Cette évolution est projetée à +1.3% en 2026 (1.8 % en 2025, 2.5 % pour 2024).

- **Un Nouveau report de la révision des valeurs locatives**

Pour les locaux professionnels, le législateur a déterminé en 2022 un nouveau mode de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels pour rapprocher le plus possible ces dernières de la réalité du marché locatif. Sont ainsi pris en compte dans le calcul de la valeur cadastrale des locaux professionnels leur localisation géographique, leur gamme qualitative, leur superficie ainsi que la nature de l'activité professionnelle qui y est exercée. Un tarif au m2 est ainsi défini pour chaque catégorie de local (39 catégories prédéfinies), lequel est ensuite appliqué à la surface pondérée multipliée par un coefficient de localisation. L'administration fiscale est supposée réviser annuellement les tarifs appliqués. Un mécanisme d'actualisation sexennale de l'ensemble des paramètres est également prévu, mais les deux dernières lois de finances l'ont repoussé à 2025 puis 2026. Une nouvelle fois **l'actualisation est repoussée à 2027**, et 10 ans après la dernière révision.

Pour les locaux d'habitation, initialement prévue pour 2026, repoussée en 2028, elle est désormais adaptée et reportée de 3 ans, 2031 au plus tôt.

- **La taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

La mesure consiste à élargir les conditions d'évolution du taux de taxe d'habitation lorsque celui-ci est plus faible que la moyenne. Le but est d'inciter à remettre certains logements sur le marché du locatif de longue durée en limitant les abus liés aux locations saisonnières.

- **La Taxe d'aménagement** : abaissement à 3 000 m² le seuil de surface retenu pour les projets donnant lieu au versement d'un acompte. Le gouvernement maintient les différentes dispositions visant à sécuriser le versement de la taxe d'aménagement aux collectivités. Les collectivités sont lourdement impactées par les décalages d'encaissement, voire le défaut de règlement, par suite de la modification en 2024 des conditions et circuits de perception.

- **Fusion TLV et THLV :**

Après plusieurs années de demandes en ce sens, le Gouvernement a choisi de procéder à la « simplification de la fiscalité applicable aux logements vacants ». Ainsi, il fusionne la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, en une seule imposition : la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**, distincte de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Concernant précédemment la TLV, c'est l'Etat qui venait lever la taxe et compensait les communes concernées. Avec la réforme la main revient totalement aux communes à partir de 2027.

- **La loi de Finances 2026 modifie la règle de lien entre les taux de TFPB et THRS**

Jusqu'en 2024, le taux de THRS était corrélé à celui de la TFB : il ne peut augmenter plus que le taux de TFB ou le taux moyen des 2 taxes foncières s'il est moins élevé et il ne peut diminuer de moins que le taux de TFB ou le TMP moyen des 2 taxes foncières.

En 2024, possibilité introduite d'augmenter, sans lien avec le foncier, le taux de THRS, si le taux pratiqué est inférieur à 75 % d'une moyenne constatée en N-1, sans dépasser cette moyenne et sans que la hausse puisse être supérieure à 5 % de ce plafond.

En 2025, ce plafond est porté à 10 %.

Et enfin en 2026, réhausse du seuil permettant le vote majoré, de 75 % à 100 %.

- **La suppression de la CVAE**

L'Etat a renoncé à baisser la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2026 afin de financer ses mesures tout en préservant un déficit public en dessous des 5 % du PIB.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt de production qui concerne toutes les entreprises assujetties à la cotisation foncière des entreprises et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros.

Tout en conservant les mêmes objectifs de maîtrise des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, le PLF 2025 propose un report de trois années la poursuite de la trajectoire de suppression définitive de la CVAE en 2030.

Les taux d'imposition à la CVAE sont ainsi maintenus pour les années 2025 à 2027 à leur niveau de 2024, soit, pour le taux maximal, 0,28 %. Ce taux sera ensuite abaissé à 0,19 % en 2028 puis 0,09 % en 2029.

- **Les mesures concernant la gestion des déchets**

- La Loi de Finances 2026 prévoit une mesure de simplification, avec un taux d'application de **5.5 % de TVA** à l'ensemble des **prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets**.

- En revanche, la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter sur la période 2026-2030 d'environ 10 % par an, après avoir augmenté sur la période 2019-2025 de 15 % par an. Il est indispensable d'agir sur la qualité du tri et sur les volumes.

- **Les mesures RH**

- **L'augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL** (cotisation retraite)
2026, deuxième année de hausse des cotisations employeurs à la CNRACL (12 points sur 4 ans)
Fixé à 31.65 %, en 2024, le taux de cotisation est passé à 34.65 % en 2025, et aujourd'hui en 2026 à 37.65 % soit une augmentation de 19 % en 2 ans.
Le taux continuera d'évoluer pour atteindre 43.65 % au 1er janvier 2028.

- **Les articles 173 et 174 concernent directement les agents territoriaux.**
L'article 173 introduit, après une expérimentation conduite depuis 2020 et arrivée à son terme fin 2025, la **rupture conventionnelle qui entre dans le droit commun de la fonction publique**.
Elle permet à un fonctionnaire et à son administration de convenir d'un commun accord de la fin de leur relation de travail, dans un cadre sécurisé, en s'inspirant directement du dispositif existant dans le secteur privé tout en l'adaptant aux spécificités du secteur public.
L'article 174 octroie aux agentes enceintes, à compter du 1^{er} mars 2026, la possibilité de bénéficier d'un congé pathologique prénatal de trois semaines, contre deux jusqu'à présent.

- En 2026, **le point d'indice restera gelé pour la troisième année consécutive**, compte tenu des contraintes budgétaires.

- **La contribution obligatoire des collectivités au redressement des finances publiques instaurée par la Loi de Finances 2025 : le DILICO**

L'article 186 de la Loi de Finances 2025 a instauré un dispositif de lissage conjoncturel, **le DILICO**, destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'Etat une part des recettes fiscales des collectivités. Les sommes prélevées en 2025 sur les douzièmes de fiscalité représentent pour les collectivités une atténuation de produits. L'article prévoyait un reversement de 90% de la somme prélevée aux collectivités concernées par fractions égales au cours des exercices 2026 à 2028, 10 % étant conservé par l'Etat pour abonder les dispositifs de péréquation (FPIC, Fonds National de péréquation DMTO et

Fonds de Solidarité Régionale), une clause conditionnant le reversement individuel N-1 à un prélèvement en N au moins équivalent. La contribution fixée en 2025 à hauteur de 1 Md€ sur 2 099 collectivités était répartie entre Communes, EPCI, Départements et Régions.

La liste des collectivités contributrices et le montant de leur contribution dépendait d'un indice synthétique tenant compte du potentiel financier ou fiscal par habitant (pour 75 % de la note) et du revenu par habitant (pour 25% de la note). Toute collectivité dont l'indice synthétique est supérieur à 110% de l'IS moyen de la catégorie est éligible. Dans tous les cas, aucune collectivité ne contribuera au-delà de 2% de ses recettes réelles de fonctionnement.

En 2025, dans le département du Tarn, **aucun EPCI n'a été contributeur au « Dilico »**.

La Loi de Finances 2026 a ramené la contribution globale à 740 M€, les communes étant totalement exonérées du dispositif. Les EPCI restent éligibles à partir du seuil de 110 % comme en 2025, les indicateurs étant inchangés, et l'utilisation de millésimes identiques pour le calcul devrait conduire à un prélèvement identique à l'euro près.

La clause conditionnant le reversement du prélèvement N-1 à une contribution au moins égale en année N est suspendue. Le reversement du prélèvement sera intégral et sans condition, étalé sur 3 ans à hauteur d'un tiers par année.

L'enjeu d'un retour de ce dispositif dans un périmètre complet, voire davantage contraint (seuil d'éligibilité, conditions de reversement) se posera nécessairement en 2027 au vu des assouplissements de dernière minute.

En 2026, la CAGG ne sera pas impactée par ce dispositif.

➤ **La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance**

Instaurée par la Loi de Finances 2024, dont un douzième du produit était renvoyé aux EPCI et Communes compétentes en matière de Voirie. Ce dispositif est remis en cause en Loi de Finances 2026 : la part correspondante est désormais affectée à une agence d'Etat à charge pour elle de cofinancer des projets locaux.

Enjeu pour le territoire 115 612 € versé au titre de 2025.

➤ **Le budget Vert** : en 2025 seul l'axe d'atténuation devait obligatoirement être considéré pour l'analyse des comptes. A partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.

III - SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES ORIENTATIONS AU REGARD DE CE CONTEXTE

L'objectif du budget 2026 de la Communauté d'Agglomération est de maintenir la continuité de l'action publique et créer les conditions permettant le développement d'investissements structurants.

La prospective financière ainsi présentée ci-dessous comprend des trajectoires établies en vue de réaliser les investissements attendus tout en préservant au mieux la santé financière de la collectivité.

Au regard du contexte décrit, les objectifs de respect des normes de capacité de désendettement et de taux d'épargne sont en amélioration en 2025.

Les éléments présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération : budgets Principal, Scolaire, Déchets, Mobilité, Voirie, Zones d'Activités et Photovoltaïque.

Devant le désengagement de l'Etat et la poursuite de l'inflation des couts, le budget 2026 est très contraint. La moindre des dépenses a été questionnée.

Rappel des objectifs fixés par l'Exécutif sortant :

- Assurer une **épargne nette positive** : maintenir la dynamique de nos recettes et endiguer la progression de nos dépenses
- Plafonner les **dépenses d'investissement** à un niveau réaliste en termes de faisabilité technique et financière.

Le taux d'épargne brute dans le projet de budget est de seulement 2.2% au titre du budget principal et de 5.1% au titre du budget Education. La prospective vise au rétablissement de ces indicateurs sur les années à venir pour s'approcher progressivement du seuil communément admis de 15%.

A) Les recettes de fonctionnement : de fortes contraintes exogènes

2026 voit une progression ralentie des ressources notamment en lien avec le gel des recettes provenant des fractions de TVA nationale compensant la TH et la CVAE, la très faible revalorisation annuelle des valeurs locatives, et les différentes mesures détaillées ci-dessus actant la contraction des dotations de l'Etat.

- **Les dotations et participations :**

Les recettes issues des dotations et participations d'organismes extérieurs se réduisent en 2026 à 15.6 M€ contre 15.8 M€ en 2025.

- La **Dotation d'Intercommunalité** notifiée s'élève à 3.2M€ en 2026 soit +96 K€ par rapport à 2025.
- La **dotation de compensation SPS** est de 2.2M€, à la baisse (-3.5%) soit - 80 K€. Elle est désormais variable d'ajustement de l'Etat, vouée un jour à disparaître (compensation de la Réforme taxe professionnelle de 2001).
- Les **compensations d'exonération** sont impactées par la minoration de la compensation des bases industrielles, nouvelle variable d'ajustement. Le montant de la compensation « réduction des bases industrielles » 2026 s'élève à 1.3 M€, soit une perte de 113 K€.

- Les **compensations du Foncier bâti et non bâti** augmentent quant à elles de 170 K€.

L'ensemble des compensations s'élèvent à 2 092 000 € en 2026 contre 2 040 000 € en 2025.

	Montants définitifs 2025	Montants prévisionnels 2026	Evolution 2026/2025
compensation TFB (50% réduction bases éstab indust)	90 420 €	73 853 €	- 16 567 €
compensation CFE (50% réduction bases éstab indust)	1 381 547 €	1 268 699 €	- 112 848 €
compensation CFE (bases mini CFE CA >5000 €)	501 215 €	510 763 €	9 548 €
compensation CFE (divers QVP/ZRR/diff presse)	19 799 €	21 552 €	1 753 €
Compensation FB et FNB	46 284 €	215 537 €	169 253 €
Compensation TH		1 293 €	1 293 €
DGF forfaitaire	3 107 526 €	3 203 752 €	96 226 €
DGF compensation	2 277 109 €	2 196 866 €	- 80 243 €
Chapitre 74 Dotations	7 423 900 €	7 492 315 €	68 415 €

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est estimé à montant constant, à 1.490 M€.
- Les **autres participations et dotations** (comptes 747 et 748) s'élève à 5.5 M€ en 2026, contre 5.9 M€ en 2025, parmi les plus importantes :
 - ✓ Sur le budget principal : les participations CAF et MSA pour les financements de la petite enfance 2.9 M€ (contre 2.8 M€ en 2024), la dotation exceptionnelle Petite Enfance 2025 versée en 2026 pour 110 000 € et des participations aux OPAH pour 220 100 €
 - ✓ Sur le Budget Education : diverses participations de l'Etat (périscolaire et restauration) pour 2.16 M€ contre 2.63 M€ en 2025 :
 - perte du fonds de soutien aux ALAE : - 485 000 €
 - fin du bonus inclusion : -50 000 €
 - perte de l'aide pour le savoir-rouler : -13 000 €

L'incertitude demeure sur le bénéfice de la subvention pour les repas à 1€ (130 000 € pour une année pleine)

- **Les impôts et taxes :**

Ces chapitres de recettes (731 et 73) comprennent dans les grandes lignes les impôts locaux décidés par la Communauté d'Agglomération et les produits relatifs aux transferts de compétences avec les communes membres ainsi que la nouvelle fraction de TVA perçue et le FPIC.

Les chapitres s'élèvent au BP 2026 à 46 M€ contre 45,5 M€ réalisés en 2025 (hors budget déchets).

Les prévisions 2026 ci-dessous n'intègrent aucune hausse de taux de taxe (hors budget déchets).

	Produits définitifs 2025	Produits prévisionnels 2026	Evolution 2026/2025
CFE	6 059 180 €	6 444 446 €	385 266 €
Taxe foncière propriétés bâties	19 881 323 €	20 345 056 €	463 733 €
Taxe foncière propriétés non bâties	1 058 804 €	1 060 757 €	1 953 €
Taxe additionnelle propriétés non bâties	169 832 €	166 371 €	- 3 461 €
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	795 438 €	751 914 €	- 43 524 €
TASCOM	876 743 €	876 745 €	2 €
IFER	707 616 €	716 844 €	9 228 €
fraction TVA compensation supp CVAE	2 902 904 €	2 913 242 €	10 338 €
Fraction de TVA compensation supp TH	11 364 991 €	11 422 352 €	57 361 €
Rôles supplémentaires	430 002 €	50 000 €	- 380 002 €
Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)	1 496 355 €	1 490 000 €	- 6 355 €
FNGIR (contribution)	- 538 140 €	- 538 140 €	- €
GEMAPI	301 527 €	300 000 €	- 1 527 €
Chapitre 73 Impôts	45 506 575 €	45 999 587 €	493 012 €

Bien que la dynamique fiscale d'une année à l'autre soit plus mesurée, ces chapitres progressent au total de 493 K€ entre 2025 et 2026, dont +803 K€ par la fiscalité « ménages et entreprise ».

Les bases de la **taxe d'habitation des résidences secondaires** ont encore diminué, (-5.5%) cela se traduit par une baisse de produit de 44 K€.

La dynamique fiscale des bases de **Foncier Bâti** de 1.5%, couplée à la revalorisation des bases de 0.8%, elle amène un produit supplémentaire par rapport à 2025 de 464 K€.

Sur le **Foncier non bâti**, la revalorisation automatique de +0,8 % n'est pas suffisante pour compenser l'augmentation de l'exonération agricole, principale raison du gel des bases en 2026 (+0.18%). Depuis 2025, le taux d'exonération applicable aux terres agricoles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est passé de 20 % à 30 %. Cette mesure provoque mécaniquement une réduction des bases imposables pour les collectivités. L'Etat ne compense pas.

L'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**) est évoquée en page 22.

Enfin, la **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) augmente de 385 K€, en effet les bases augmentent de 6.4%.

Il était a contrario prévu jusqu'à date de notification des bases (23/03/2026) une baisse significative du produit de CFE. Les prévisions étaient assises sur une hausse de 2% des bases à laquelle était cumulée la perte de 740 000 € de cotisations relatives aux COTIMINI (modification des bases en 2025 pour effet en 2026).

Sans ce plan de lissage, qui prévoit une diminution en 2026 de 740 000 €, les produits CFE auraient augmenté de 1.125 M€ (soit la variation des bases détaillée ci-dessous à hauteur de 385 000 € + 740 000 € de COTIMINI qui auraient été conservées).

Ce décalage significatif entre les prévisions initiales et le produit ainsi notifié en mars s'explique selon les raisons suivantes :

- Les bases minimum (COTIMINI) représentent **une part significative des bases totales de CFE**, près de **63 %** en 2026, et sont particulièrement difficiles à estimer, très volatiles d'une année sur l'autre, car corrélées aux chiffres d'affaires des entreprises faisant augmenter les cotisations en conséquence.
- Sur le territoire, on relève 6 communes avec les augmentations élevées : Graulhet +248 904 €, Labastide de Lévis +129 212 €, Coufouleux +76 222 €, Lagrave +63 673 €, Rabastens +51 92 € et Lisle sur Tarn +48 184 €. Ces communes disposent toutes de zones d'activités communautaires et ont donc dû voir leurs dynamiques influencer sur les bases fiscales. Il semble que les cotisations proviennent à la fois de créations d'activité et des bases minimums (COTIMINI) pour **76 %** des entreprises en question.
- De plus, une variation conséquente est constatée sur la commune de Rivières qui enregistre une variation de ces bases de + 340 756 € attribué au seul établissement ELECTRICITE DE FRANCE pour le barrage de Rivières. Cette variation représente à elle seule **30 %** de l'augmentation des bases CFE de la CAGG. En effet, les barrages hydrauliques EDF ont fait l'objet d'un contrôle au niveau national. Certains barrages ont été évalués à tort en « locaux industriels » locaux évalués selon la méthode comptable, ont été évalués selon la méthode dite du barème : perte de bases dans la catégorie des locaux industriels et en parallèle a généré une augmentation des bases évaluées de TF et CFE.
- Enfin, les rôles font apparaître sur l'ensemble du territoire un niveau de créations nettes de 650 entreprises et une diminution de 39 entreprises exonérées de CFE.

Sur cette taxe, il a été convenu aux termes de la délibération n°25_2025 portant sur la fixation des montants de bases servant à l'établissement de la COTIMINI de CFE un plan de lissage comme suit pour lequel le conseil de communauté sera amené à redélibérer avant fin septembre pour le faire respecter en 2027 :

	CA <= 10 000€	CA <= 32 600€	CA <= 100 000€	CA <= 250 000€	CA <= 500 000€	CA > 500 000€
Bases mini 2023	561 €	791 €	1 046 €	1 486 €	1 926 €	2 146 €
Bases mini 2024	561 €	791 €	1 203 €	3 164 €	5 270 €	7 227 €
Bases mini 2025	571 €	804 €	1 223 €	3 218 €	5 360 €	7 350 €
Bases mini 2026	582 €	821 €	1 153 €	2 273 €	3 455 €	4 440 €
Bases mini 2027	594 €	837 €	1 201 €	2 575 €	4 037 €	5 308 €
Bases mini 2028	605 €	854 €	1 249 €	2 890 €	4 641 €	6 209 €
Bases mini 2029	618 €	871 €	1 299 €	3 215 €	5 268 €	7 145 €
Bases mini 2030	630 €	888 €	1 351 €	3 553 €	5 917 €	8 115 €

Ce plan de lissage a été entériné à la suite de négociations avec des représentants d'entreprise et devra faire l'objet d'une délibération chaque année jusqu'en 2029 afin de faire appliquer la révision annuelle.

En revanche le **gel des fractions TVA compensant la disparition de la CVAE et de la TH** dès 2025 sur la base des fractions constatées en 2024 (-650 000 € de perte de compensation déjà constaté en 2024), est maintenu en 2026.

La GEMAPI a été instituée en 2024. Il est proposé de reconduire le niveau de produit à l'identique des années précédentes soit 300 000 €.

Pour rappel, en 2018, la compétence GEMAPI incombait aux EPCI. Ainsi ces derniers ont récupéré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, c'est-à-dire :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- La construction et l'entretien des digues, des barrages et des berges
- La protection et la restauration des zones humides.

Par délibération du 18 septembre 2023, le conseil de communauté a instauré la taxe GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2024

La taxe GEMAPI, taxe affectée, ne peut servir à autre chose que la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations. Des projets sont portés par les syndicats de rivières. Un volet du projet de

dispositif territorial pour favoriser la transition vers une agriculture de conservation des sols, Objectif SOL est intégré dans les actions.

L'intercommunalité ne vote pas des taux mais un produit qui est ensuite réparti par les services fiscaux sur 4 types de contribuables (impôts fonciers sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation (RS), cotisation foncière des entreprises) en fonction des recettes que ces taxes ont procuré l'année précédente.

La taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique reversée par les Communes :

Les taux demeurent différenciés selon les Communes

Communes siège de ZA	Tx TAM
Beauvais sur Tescou	5
Brens	4
Briatexte	5
Cahuzac sur Vère	2,5
Couffouleux	5
Gaillac	4
Giroussens	5
Graulhet	4
Lagrange	4
Lisle sur Tarn	4
Montans	4
Rabastens	5
Salvagnac	5

Taxe = surface taxable x valeur forfaitaire x taux

La valeur forfaitaire est révisée chaque année selon l'indice du coût de la construction (892 €/m² pour 2026)

L'harmonisation, abordée dans le Pacte Financier et fiscal approuvé en 2022 n'a pas fait l'objet d'avancée, faute d'un consensus entre communes concernées. Ce sujet pourrait être réintroduit en discussion courant 2026 conformément aux volontés politiques de l'époque.

Les attributions de compensation sont fixées de manière prévisionnelle sur la base des AC validées au sein du dernier rapport de la CLECT et entériné en Conseil communautaire.

BUDGET PRINCIPAL :

En recette 830 446 €, dont des retenues transport scolaire (436 160 €) et transport urbain (86 100 €) reversées par le biais d'une subvention au budget mobilité

En dépense 10 137 102 €, dont les 2 622 924 € renvoyés aux communes pour le contingent SDIS transféré en janvier 2026

BUDGET VOIRIE :

En recette de fonctionnement 314 821 € et d'investissement 1 140 986 €

Elles pourront évoluer en cours d'exercice du fait des dossiers examinés en CLECT 2026, notamment la Voirie.

Pour le **Versement Transport**, le produit attendu 2026 est projeté à hauteur de 1 850 K€.

• Les produits du domaine et des services :

Sur les budgets, le chapitre 70 est évalué à 5.3 M€ :

Détail Chapitre 70	Produits des services	CA 2025	BP 2026
Budget principal	facturations crèches /services culturels/remboursements entre budgets	919 855 €	654 100 €
Budget principal	Vente terrains projetés ZAE	1 078 531 €	300 000 €
Mobilité	Régie TAD	4 925 €	5 000 €
Voirie	remboursements Communes et budgets annexes	600 469 €	598 000 €
Déchets	produit redevance spéciale et ventes de composteurs	1 545 509 €	1 169 400 €
Education	Facturations cantine/ALAE/ALSH	2 521 107 €	2 571 685 €
Photovoltaïque	Revente énergie	38 227 €	50 000 €
	Total	6 708 623 €	5 348 185 €

Un travail de fonds a été réalisé au cours du dernier mandat sur l'optimisation des produits des services communautaires :

- Quant aux niveaux de tarifications de la compétence Scolaire et à leur harmonisation sur le territoire, actés en mai 2023 pour une application à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.
- La nouvelle tarification de la redevance spéciale (déchets) facturée aux professionnels pour l'enlèvement des ordures résiduelles ménagères, du tri et des biodéchets dans l'objectif de couverture du coût de ce service très impacté sur les dernières années par la hausse constante des coûts de traitements facturés par TRIFYL

Des actions sont projetées afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget, notamment en vue de la réduction des tonnages et des couts de collecte (fréquences de passage et mode de collecte en point d'apport volontaire)

• Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes dues au titre du **remboursement des absences** évoluent en fonction des personnes en situation d'arrêt maladie et de la couverture de ces absences par nos assurances. Le montant inscrit au BP 2026 s'élève à près de 306 000 € en consolidé.

Les recettes de **gestion courante**, principalement composées des locations, s'élèvent sur le budget principal à 343 600 €

Nature des locations		Montant
Budget principal	Divers loyers cinéma Gaillac (Cine 81, Brasserie curien, imagin café)	47 412,00
	OSCA : loyers pépinière / hôtel, abonnement coworking, domiciliation et réservations salle de réunion et de bureaux	64 000,00
	Maison Mas de Rest	6 000,00
	Loyer Cuma Oenologique du Gaillacois	9 602,88
	Loyer annuel Photosol	105 111,00
	Loyer ciné Graulhet	10 000,00
	Loyers Medipole	50 803,00
	OSCA : loyers pépinière / hôtel, redevance CRYPTEO et réservations salle de réunion et de bureaux	14 700,00
	Loyer Vinopole	2 400,00
	Loyer crédit agricole	1 507,08
	Loyer SCM Le Tescou sur 12 mois	4 500,00
Budget Education	Loyer RécréaBrens	18 000,00
Total		334 035,96

Les recettes exceptionnelles et financières recensent des recettes à caractère parfois imprévisible et notamment une partie des remboursements d'assurances, de reversements de trop payés et exceptionnellement en 2025 l'indemnité assurance attendues sur les désordres du bâtiment MJC de TECOU pour un montant de 793 440 € sur le budget de l'Education, constatée à la clôture 2025 en rattachement de produit mais restant à percevoir

Une recette exceptionnelle en 2026 correspondant à la reprise d'un camion Polybenne à hauteur de 9 600 € sur le budget des déchets.

B) Les dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses de gestion de fonctionnement des budgets sont maîtrisées :

- Principal : +3.8% soit 58M€ contre 55.9M€ en 2025
- Education : +5.5% soit 27M€ contre 25.5M€ en 2025
- Mobilité : +5.3% soit 4.6M€ contre 4.4M€ en 2025
- Photovoltaïque : sans enjeu, à hauteur de 5 000€ (ce budget sera proposé à la dissolution pour 2027 vu son faible volume financier et la suppression de l'obligation réglementaire de tenir un budget annexe sur ce domaine)
- Voirie : +35% soit 1.6M€ contre 1.2M€ du fait des moindres réalisations 2025
- Déchets : +6.1% soit 10.6M€ contre 10M€ en 2025

Cette progression a fait l'objet d'une attention particulière et d'un travail approfondi en vue d'endiguer l'évolution des dépenses de gestion.

Les précisions ci-dessous sont effectuées à l'échelle des budgets consolidés (7 budgets).

- **Charges à caractère général :**

Au sein des budgets consolidés, ces dépenses augmentent de + 27.32% entre le CA 2025 et le BP 2026 et s'élèvent à 17.5 M€ (+3.8 M€). Elles représentent 21.80% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 contre 18.22% sur le réalisé en 2025.

Les principales évolutions du chapitre 011 en budgets liés sont les suivantes :

	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	Remarques
Fluides (60611 60612 60613 60621)	1 547 743 €	1 304 390 €	1 339 500 €	35 110 €	
Carburants (60622)	358 920 €	268 839 €	281 620 €	12 781 €	
Frais de télécommunication (6262)	177 220 €	186 975 €	163 744 €	- 23 231 €	
Frais affranchissement (6261)	58 713 €	42 024 €	41 350 €	- 674 €	
Participations (6281 6284 6287 6288)	1 243 518 €	605 282 €	1 048 799 €	443 517 €	Principal +46K€ (augmentation prestations Aires GVD, pluvial) Education +394K€ (remboursement fluides aux commu séjours, frais de bus, intervenants, classes de neige, participations aux RER, sorties de fin d'année, ...)
Impôts (63512)	106 082 €	69 082 €	72 000 €	2 918 €	
Assurances (6161 6168)	387 510 €	417 945 €	443 654 €	25 709 €	
Documentation (6182)	42 487 €	39 865 €	41 343 €	1 478 €	
Formations (6184)	107 908 €	122 906 €	172 040 €	49 134 €	
Frais d'actes et de Contentieux (6226 6227)	113 432 €	137 133 €	147 500 €	10 367 €	
Indemnités régisseurs et comptable (6225)	110 €	- €	110 €	110 €	
Produits de traitement (60624)	2 358 €	- 960 €	- €	960 €	
Frais nettoyage des locaux (6283)	221 474 €	164 757 €	220 135 €	55 378 €	
Vêtements de travail (60636)	32 649 €	37 804 €	54 100 €	16 296 €	
Fournitures techniques (60631-2-3)	237 583 €	235 401 €	261 350 €	25 949 €	
Locations (6132 6135)	752 548 €	611 086 €	340 429 €	- 270 657 €	
fournitures administratives, culturelles et scolaires (6064 6065 6068)	767 641 €	616 775 €	737 178 €	120 403 €	Fournitures principal +17K€ (fonds de livres médiathèque) Education +85 K€ (forfait élève/fournitures) déchets +18,5K€
Prestations de services (611 6042 617)	3 838 738 €	3 687 103 €	4 053 453 €	366 350 €	Déchets 164,3K€ (révision de prix des marchés), Education 129 K€(cout des repas régie et externalisés, Principal 69 K€ (révision triennale PLH)
Entretiens et maintenances (6152 6155 6156)	1 631 927 €	1 524 630 €	2 249 517 €	724 887 €	Education 341 K€ Principal 93 K€
Divers (6228 6238)	832 173 €	1 013 587 €	1 011 299 €	- 2 288 €	
Fêtes et cérémonies et réceptions (6232 6233 6257)	59 243 €	27 373 €	40 154 €	12 781 €	
Impressions publications et RP (6236 6237 6231)	113 901 €	119 310 €	156 620 €	37 310 €	
Déplacements (6247 6251 6256)	61 988 €	56 626 €	68 915 €	12 289 €	
Total du détail de ces postes	12 695 866 €	11 287 933 €	12 944 810 €	1 656 877 €	

- Frais de personnel :**

Les frais de personnels sont contenus grâce aux réorganisations entreprises depuis septembre 2024

Au titre des budgets consolidés, le chapitre évolue de 1.96% entre 2025 et 2026 et s'établit à 34.5 M€ contre 33.9M€ en 2025.

Les dépenses de personnel, principales dépenses de fonctionnement, représentent 43% des dépenses réelles de fonctionnement. Ils évoluent comme ci-dessous pour les deux principaux budgets :

Principal	CA 2024	CA 2025	Variation	BP 2026	Variation
Masse salariale	14 154 436 €	14 304 916 €	1,06%	14 428 434 €	0,86%
Refactuations	577 295 €	271 343 €	-53,00%	309 440 €	14,04%
Total 012	14 731 731 €	14 576 259 €	-1,06%	14 737 874 €	1,11%
Education					
Masse salariale	15 486 170 €	15 931 811	2,88%	16 351 438	2,63%
Refactuations	548 335 €	678 652	23,77%	670 510	-1,20%
Total 012	16 034 505 €	16 610 463 €	3,59%	17 021 948 €	2,48%

A elle seule, l'augmentation des cotisations patronales retraites (CNRACL) représente en 2026 + 157 700 € sur le budget Principal et + 159 500 € sur le Budget Education.

Cette hausse va se renouveler en 2027 puis 2028 : +3 points sur le taux/an, de 2025 jusqu'en 2028, le taux passant ainsi de 31.65% à 43.65 % en 4 ans.

L'ensemble des éléments relatifs à la masse salariale sont développés au point III du présent rapport.

- Charges de gestion courante et atténuations de charges :**

Les **dépenses du chapitre 65** comprennent globalement les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et l'ensemble des participations et subventions (organismes extérieurs, associations, ...). Dans le présent rapport, ne sont pas évoquées les subventions entre budget principal et annexes étant donné qu'elles se répercutent en dépenses et en recettes (chapitre 74 et 65).

Le chapitre 65 représente 33% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026.

La participation au SDIS de 2 622 924 € en 2026 est désormais nulle pour ce chapitre, du fait du transfert de la compétence aux communes en 2026.

L'enveloppe du chapitre 65 diminue de 2025 (18.2€) à 2026 (16 M€), principalement du fait du transfert de prise en charge de la participation au SDIS.

Les postes les plus importants :

- La subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'Education s'élèverait à 24 190 000 € du fait du reversement de la fiscalité affectée pour 22 890 000 € tenant compte des bases notifiées en mars 2026 ainsi que 1.3M€ de subvention exceptionnelle permettant à ce budget de couvrir son déficit de fonctionnement.

- Les participations syndicales : GEMAPI 151 700 € (+30K€), aire de grand passage des GDV 46 000 €, cotisation de 992 500 € au syndicat mixte de l'office de Tourisme (dont 72.5 K€ sentiers de randonnées)

- Les subventions aux organismes et associations : OGEC 556 K€, CLSH 1,7 M€, ALAE 478 K€, (sur ces 2 postes +129 K€), coopératives scolaires 151 K€ (+31 K€), MJC 390 K€, Habitat 22.5 K € (+11 K€), crèches associatives 840 K€ (+42 K€)

- Les admissions en non-valeur pour 109 700 € contre 67 124 € réalisés en 2025

- Le reversement de l'excédent de l'assainissement collectif 250 K€ au SIAEPG, qui clôture le transfert de compétence assainissement.

• **Sur le chapitre 014** sont enregistrés :

- Les reversements d'Attributions de compensations aux Communes 10 675 242 €, dont les 2 622 924 € renvoyés aux communes pour le contingent SDIS constaté en janvier 2026,

- Le reversement au titre du Fonds National de Garanties Individuelles de Ressources FNGIR 538 140 €

• **Les intérêts de la dette, chapitre 66 :**

L'encours de dette consolidé (tous budgets confondus) de la Communauté d'Agglomération se compose de 76 emprunts au 01/01/2026 et demeure contenu 33,7 M€.

Nos intérêts s'élèvent à 1 036 500 € en 2026, 865 000€ en 2025 et 1 026 300 € en 2024 et 1 042 000 € en 2023.

Des emprunts sont envisagés en 2026 pour un montant total d'environ 5.1 M€, (hors emprunt ZA de 6.7M€ qui ne sera pas réalisé) répartis sur les Budgets Education (5 M€) et Photovoltaïque (78 K€).

Ces prêts, équilibrant la section d'investissement, seront réinterrogés en cours d'année pour assurer que des subventions ne soient pas inscrites en leur place ou que le volume des projets d'équipement inscrits au budget reflète le plus fidèlement l'exécution prévisible sur 2026.

Les lignes de trésorerie souscrites pour assurer la flexibilité des différents comptes bancaires représentent une mobilisation de près de 50 000 € de frais annuels. Le travail d'optimisation des dépenses et recettes permettra de limiter leur recours.

La mesure consistant au décalage du reversement du FCTVA en année n+1, calculé sur les équipements réalisés en année N, va lourdement et durablement impacter la trésorerie.

En 2026, la CAGG mobilisera certainement un emprunt relais dans l'attente du versement du FCTVA. Le coût des intérêts projetés serait de 200 000 €.

- **Le chapitre 67 Charges exceptionnelles** permet de corriger les écritures en annulation des exercices antérieurs. Il est provisionné à hauteur de 95 000 € tous budgets confondus.

- **Le chapitre 68 Dotation aux provisions**

358 000 € sont inscrits pour 2026 :

- Au titre de l'auto-assurance des absences des agents IRCANTEC (dont les conditions d'assurance devenaient prohibitives) : 20 000 € sur le budget principal et 30 000 € sur le budget Education
- Au titre de 3 contentieux : 308 000 € sur le budget Principal

Focus BUDGET DÉCHETS

Pour 2026, le budget Déchets est toujours lourdement impacté par l'augmentation des coûts de traitement malgré nos bons résultats de réduction de quantité de déchets : 165 kg/habitant pour 2025 en dessous du seuil de Trifyl (173 kg/hab).

Certaines dépenses augmentent particulièrement :

Chapitre 65 : + 369 000 €

- Admissions en non-valeur : 12 967 € au CA 2025 pour 50 000 € au BP 2026 (+ 37 033 €)
- SMICTOM Lavar, reversement de fiscalité : 370 453 € en 2025 pour 380 000 € en 2026 (produit fiscal en recette)
- Subventions aux associations caritatives des redevances spéciales 2024 et 2025 : + 11 500 €
- Trifyl : 5 539 346 € en 2025 pour 5 850 000 € au BP 2026 (+ 310 654 €)

Chapitre 011 : + 250 000 €

+ 15 000 € de carburants, + 164 000 € de révision des prix de la collecte externalisée, + 18 000 € de location Alphacan (stockage colonnes aériennes et bacs), + 14 000 € d'abonnement aux sondes et de maintenance des cuves enterrée, +15 000 € de frais de contentieux, ...

Chapitre 012 Charges de personnel : -13 700 €. La baisse est le fruit de nombreuses optimisations de tournées de collecte.

Chapitre 66 frais financiers : +25 000 € hausse des intérêts de la dette du fait du recours à l'emprunt en 2025

Sur 2026, il est prévu de poursuivre les optimisations et réflexions :

- Baisse de la fréquence de collecte des OMR 1fois tous les 15 jours
- Nouveau marché de collecte au 01/02/2027 et étude sur la mise en place d'un contrat de performance pour 2029 (28 communes en régie et 26 en prestation)
- Poursuite du déploiement des PAV
- Réflexion pour la création d'un service d'enlèvement des déchets en pied de PAV articulé avec les services propreté communaux pour un service de salubrité publique meilleur sur les villes eu égard à l'augmentation de TEOM

Conclusion : face à l'augmentation continue et exponentielle du coût du traitement des déchets (les dépenses étant estimées sur la base des tarifs votés par Trifyl), malgré la rationalisation et la diminution des tonnages de déchets qui nous permet d'éviter les majorations, notre taux de TEOM (11,12% largement inférieur à la moyenne départementale de 13,81%) ne suffit plus.

L'exécutif sortant préconise, du fait du déséquilibre du budget de fonctionnement (-450 000 €), l'augmentation du taux de TEOM après avoir épuisé toutes les autres pistes d'équilibrage de ce budget. Le taux passerait en 2026 de 11.12% à 11.71%, soit une augmentation de taux de + 5 % et 0.59 point pour couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement.

L'impact représente sur une base fiscale moyenne, correspondant à une maison classique classées en catégorie 5, une augmentation de 13 € (valeur locative de 2200), hors revalorisation de la base fiscale (+2€ sur cette valeur locative de 2200).

Ce taux doit cependant faire l'objet d'une différenciation entre les deux zones du territoire (taux plein, taux minoré) d'ici au vote des taux.

La dernière hausse a eu lieu en 2023. Notre taux actuel (11.12%) ainsi que le projeté (11.71%) restent sous la moyenne départementale (13.81%).

C) Les épargnes

Au regard de la répartition et de l'évolution des dépenses et recettes de la section de fonctionnement, les épargnes sont projetées à un objectif réaliste. Cette prospective vise à établir une trajectoire à atteindre en vue de favoriser l'autofinancement des nombreux investissements prévus sur le nouveau mandat.

Le recours à de nouveaux emprunts est donc prévu. Les indicateurs de santé financière sont scrupuleusement observés (capacité de désendettement, taux d'épargnes, ...) pour maîtriser la réalisation des exercices projetés. La mise en place du Plan pluriannuel d'Investissement doit permettre de confronter les capacités aux ambitions sur ce nouveau mandat, et à minima jusqu'en 2030.

Les principaux objectifs prospectifs sont :

- Redresser les taux d'épargne brute entre 5 et 15% à horizon 2030
- Assurer le financement des investissements conformément aux capacités techniques et financières (10M€/an pour l'Education et 10M€/an pour le Principal notamment)

La chaîne des épargnes (soldes intermédiaires de gestion) est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Budget Principal	CA 2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030
Tableau des soldes de fonctionnement						
+ Produits fiscaux	47 034 754	47 368 173	48 050 652	48 773 242	49 521 928	50 297 384
+ Dotations et subventions	10 707 001	10 990 728	10 983 000	10 983 000	10 983 000	10 983 000
+ Produits de gestion courante	1 372 482	1 420 141	1 870 000	2 370 000	3 170 000	3 970 000
= Produits de fonctionnement courant	59 114 237	59 779 042	60 903 652	62 126 242	63 674 928	65 250 384
- Charges de personnel	14 576 259	14 737 874	14 954 300	15 173 973	15 396 941	15 623 254
- Charges à caractère général	3 994 686	4 254 678	4 339 772	4 426 567	4 515 098	4 605 400
- Charges de gestion courante	37 319 055	39 043 962	38 230 245	38 816 824	39 418 068	40 034 342
= Charges de fonctionnement courant	55 890 000	58 036 514	57 524 317	58 417 364	59 330 107	60 262 996
= Epargne de gestion	3 224 238	1 742 528	3 379 335	3 708 878	4 344 821	4 987 388
+ Produits exceptionnels et financiers	30 163	146 970	10 000	10 000	10 000	10 000
- Charges exceptionnelles et financières	329 875	553 000	235 000	235 000	235 000	235 000
= Epargne brute	2 924 526	1 336 498	3 154 335	3 483 878	4 119 821	4 762 388
Tableau des soldes d'investissement						
- Remboursement des emprunts	1 369 039	1 315 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
= Epargne nette	1 555 487	21 498	1 854 335	2 183 878	2 819 821	3 462 388
+ Recettes propres	2 583 273	3 623 811	1 640 400	1 640 400	1 640 400	1 640 400
+ produit des cessions	391 048	420 000	0	0	0	0
= Capacité d'investissement	4 529 808	4 065 309	3 494 735	3 824 278	4 460 221	5 102 788
<i>Travaux d'investissement et avances entre budgets</i>	8 368 073	11 612 352	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
<i>Affectations de résultats N-1</i>	6 483 399	4 355 176	0	0	0	0
<i>Subventions</i>	707 831	3 191 867	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>Emprunt nouveau</i>	1 002 211	0	4 505 265	4 175 722	3 539 779	2 897 212
= Résultats de clôture	4 355 176	0	0	0	0	0

Pour le budget Principal comme celui de l'Education, la prospective intègre des mesures de renforcement de l'épargne brute chaque année (en optimisant les dépenses et/ou augmentant les recettes) à des niveaux conséquents :

- 2027 : 1M€ sur l'Education et 500K€ sur le Principal
- 2028 : 500K€ sur l'Education et 500K€ sur le Principal
- 2029 : 500K€ sur l'Education et 800K€ sur le Principal
- 2030 : 300K€ sur l'Education et 800K€ sur le Principal

Budget Scolaire	CA 2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030
Tableau des soldes de fonctionnement						
+ Produits fiscaux	22 352 728	24 190 886	23 463 158	24 049 737	24 650 981	25 267 255
+ Dotations et subventions	2 648 491	2 157 009	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000
+ Produits de gestion courante	3 509 744	2 739 685	3 728 000	4 228 000	4 728 000	5 028 000
= Produits de fonctionnement courant	28 510 963	29 087 580	29 351 158	30 437 737	31 538 981	32 455 255
- Charges de personnel	16 610 463	17 021 948	17 329 467	17 664 056	18 005 337	18 353 444
- Charges à caractère général	5 674 602	6 576 255	6 707 780	6 841 936	6 978 774	7 118 350
- Charges de gestion courante	3 251 272	3 347 588	3 340 000	3 373 400	3 407 134	3 441 205
= Charges de fonctionnement courant	25 536 337	26 945 791	27 377 247	27 879 392	28 391 246	28 912 999
= Epargne de gestion	2 974 626	2 141 789	1 973 911	2 558 345	3 147 735	3 542 256
+ Produits exceptionnels et financiers	18 300	18 250	18 500	18 500	18 500	18 500
- Charges exceptionnelles et financières	556 416	683 000	740 779	809 661	881 970	940 555
= Epargne brute	2 436 510	1 477 039	1 251 632	1 767 184	2 284 265	2 620 200
Tableau des soldes d'investissement						
- Remboursement des emprunts	1 591 159	1 845 000	1 869 761	1 962 576	1 936 988	1 888 140
= Epargne nette	845 351	-367 961	-618 129	-195 392	347 277	732 060
+ Recettes propres	673 663	2 249 473	1 690 400	1 690 400	1 690 400	1 690 400
+ produit des cessions	0	0	0	0	0	0
= Capacité d'investissement	1 519 014	1 881 512	1 072 271	1 495 008	2 037 677	2 422 460
Travaux d'investissement et autres dépenses	4 247 829	11 561 263	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Affectations de résultats N-1	-1 452 345	1 057 821	0	0	0	0
Subventions	1 235 096	3 605 921	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Emprunt nouveau	4 003 884	5 016 009	4 927 729	4 504 992	3 962 323	3 577 540
= Résultats de clôture	1 057 821	0	0	0	0	0

Budget Mobilité	CA2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tableau des soldes de fonctionnement						
+ Produits fiscaux	1 793 509	1 850 000	1 887 000	1 924 740	1 963 235	2 002 499
+ Dotations et subventions	2 885 582	2 762 067	2 832 580	2 832 580	2 832 580	2 832 580
+ Produits de gestion courante	4 925	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
= Produits de fonctionnement courant	4 684 016	4 617 067	4 724 580	4 762 320	4 800 815	4 840 079
- Charges de personnel	145 596	154 354	155 898	157 457	159 031	160 621
- Charges à caractère général	1 159 239	1 423 992	1 352 792	1 379 848	1 407 445	1 435 594
- Charges de gestion courante	3 103 263	3 062 250	3 123 495	3 185 965	3 249 684	3 314 678
= Charges de fonctionnement courant	4 408 098	4 640 596	4 632 185	4 723 270	4 816 160	4 910 893
= Epargne de gestion	275 918	-23 529	92 395	39 050	-15 346	-70 814
+ Produits exceptionnels et financiers	105 889	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles et financières dont avance trésor	14 664	8 500	1 000	1 000	1 000	1 000
= Epargne brute	367 143	-32 029	91 395	38 050	-16 346	-71 814
Tableau des soldes d'investissement						
- Remboursement des emprunts	0	0	0	0	0	0
= Epargne nette	367 143	-32 029	91 395	38 050	-16 346	-71 814
+ Recettes propres	9 321	374 299	164 040	164 040	164 040	164 040
+ produit des cessions	0	0	0	0	0	0
= Capacité d'investissement	376 464	342 270	255 435	202 090	147 694	92 226
Travaux d'investissement et avance trésor	82 806	1 924 853	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Affectations de résultats N-1	533 332	884 117	0	0	0	0
Subventions	57 126	698 466	700 000	700 000	700 000	700 000
Emprunt nouveau	0	0	44 565	97 910	152 306	207 774
= Résultats de clôture	884 116	0	0	0	0	0

Des mesures de redressement devront être étudiées en début de mandat pour permettre au budget Mobilité d'assurer son équilibre structrel.

Budget TEOM	CA 2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030
Tableau des soldes de fonctionnement						
+ Produits fiscaux	8 949 403	9 554 829	9 913 419	10 262 867	10 624 633	10 999 151
+ Dotations et subventions	83 793	86 000	100 000	100 000	100 000	100 000
+ Produits de gestion courante	1 870 358	1 179 991	910 000	910 000	910 000	910 000
= Produits de fonctionnement courant	10 903 554	10 820 820	10 923 419	11 272 867	11 634 633	12 009 151
- Charges de personnel	1 984 069	1 970 369	1 986 022	2 021 342	2 057 369	2 094 117
- Charges à caractère général	2 046 920	2 297 451	2 343 400	2 390 268	2 438 073	2 486 835
- Charges de gestion courante	5 922 769	6 291 000	6 428 745	6 621 607	6 820 256	7 024 863
= Charges de fonctionnement courant	9 953 758	10 558 820	10 758 167	11 033 218	11 315 698	11 605 815
= Epargne de gestion	949 796	262 000	165 252	239 649	318 935	403 337
+ Produits exceptionnels et financiers	6 000	26 400	10 000	10 000	10 000	10 000
- Charges exceptionnelles et financières	437 835	150 200	75 000	75 000	75 000	75 000
= Epargne brute	517 961	138 200	100 252	174 649	253 935	338 337
Tableau des soldes d'investissement						
- Remboursement des emprunts	115 463	138 200	125 000	125 000	125 000	125 000
= Epargne nette	402 498	0	-24 748	49 649	128 935	213 337
+ Recettes propres	104 804	479 720	224 261	128 781	188 515	115 379
+ produit des cessions	0	26 400	0	0	0	0
= Capacité d'investissement	507 302	506 120	199 513	178 431	317 450	328 716
Travaux d'investissement et autres dépenses	1 170 284	2 870 839	1 367 110	785 060	1 149 201	703 360
Affectations de résultats N-1	2 427 700	2 364 718	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0
Emprunt nouveau	600 000	0	1 167 597	606 629	831 751	374 644
= Résultats de clôture	2 364 718	-1	0	0	0	0

La fiscalité est augmentée annuellement de +1%/an dans cette prospective

D) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement composées du Fonds de Compensation pour la Taxe à Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 4.3M€ inscrits en 2026 car se rapportant aux opérations d'équipement mais qui ne seront perçus qu'en 2027 et des subventions projetées à hauteur de 10.8 M€.

A ce jour, le programme des opérations est très ambitieux, la section intègre le tirage d'emprunts nouveaux en 2026 à hauteur de 5.1 M€ (hors emprunt ZA inscrit pour équilibre des opérations) à réinterroger en fin d'exécution budgétaire en fin d'année.

Des cessions de terrains en zones d'activité économique ont été inscrites pour 300 000 € sur 2026.

E) Les dépenses d'investissement

L'ensemble des dépenses d'équipements et travaux de 2026 représente environ 29.3 M€ en budgets consolidés dont 21.8 M€ en budgets liés. Il est prévu de poursuivre les opérations pluriannuelles et de maintenir un programme d'entretien, d'amélioration, d'équipement et de développement en lien avec les besoins du territoire.

Pour 2026 et suivants les prévisions sont détaillées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement suivant, élaboré par l'exécutif sortant. Il conviendra bien entendu de réinterroger ces opérations dans le cadre de l'actualisation du PPI à venir très prochainement au titre des études et travaux financiers et fiscaux.

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES						RECETTES					
POLITIQUE	PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global
PETITE ENFANCE	CREATION DE 24 PLACES CRECHE GAILLAC [OP 157 & 161 & BP_0006_AP & BP_0011_AP]	900	50 000	1 790 000	520 000	-	2 371 007	-	-	494 127	813 278	-	1 307 405
PETITE ENFANCE	REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE 10 PLACES CRECHE ARC EN CIEL/RABASTENS [OP 160 & BP0010]	1 151 443	-	-	-	-	1 919 352	1 821 273	112 845	-	-	-	2 053 452
PETITE ENFANCE	CRECHE RIVIERES	-	-	-	-	-	179 020	96 000	-	-	-	-	96 000
PETITE ENFANCE	PETITE ENFANCE - GER entretien des crèches, enveloppe globale [OP 157]	149 677	100 000	70 000	70 000	50 000	780 293	99 844	64 000	22 400	22 400	18 208	226 852
PETITE ENFANCE	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT/MOBIER MULTISITES	61 711	50 000	50 000	50 000	50 000	341 197	95 208	20 267	20 267	20 267	20 267	206 022
PETITE ENFANCE	FONDS DE CONCOURS SOUTIEN MAISON ASSISTANTE MATERNELLE (MAM) [OP 163]	72 000	50 000	50 000	50 000	50 000	320 000	-	-	-	-	-	-
PETITE ENFANCE	CRECHE LOU PITCHOUN GAILLAC (Réaménagement de la cour)	50 000	33 000	-	-	-	83 000	-	50 000	-	-	-	50 000
PETITE ENFANCE	SUBVENTION INVESTISSEMENT CRECHES ASSOCIATIVES	16 000	-	-	-	-	81 572	-	-	-	-	-	-
PETITE ENFANCE	RENOVATION TOITURE CRECHE COUFFOULEUX	19 000	-	-	-	-	19 000	-	-	-	-	-	-
PATRIMOINE BÂTI	CDR AGGLO TOUS SITES [OP 134]	25 538	10 000	-	-	-	905 265	470	-	-	-	-	38 778
PATRIMOINE BÂTI	GER PPAL (GROS ENTRETIEN BUDGET PRINCIPAL)	143 855	114 000	100 000	85 000	65 000	913 399	-	-	-	-	-	137 246
PATRIMOINE BÂTI	GER ÉNERGIE	85 000	65 000	65 000	65 000	65 000	597 601	64 000	-	-	-	-	140 640
PATRIMOINE BÂTI	TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE (HORS Petite Enfance et culture) [OP 47]	22 102	25 000	15 000	15 000	15 000	92 102	-	-	-	-	-	598
PATRIMOINE BÂTI	ENTRETIEN P3 DES INSTALLATIONS CVC	124 382	110 000	113 500	116 500	119 000	714 448	-	-	-	-	-	-
PATRIMOINE BÂTI	CONTRÔLE ACCES DIVERS SITES	31 200	30 000	30 000	30 000	30 000	151 200	-	-	-	-	-	-
CULTURE	MUSEE ARCHEOSITE [BP_0003]	50 457	640 000	648 000	56 000	-	1 514 462	196 095	150 000	150 000	-	-	828 882
CULTURE	MATERIELS MEDIATHEQUES	62 500	30 000	30 000	30 000	30 000	285 745	45 840	12 500	12 500	12 500	12 500	95 840
CULTURE	FONDS DE CONCOURS MATERIEL CULTUREL [OP 150]	5 000	-	-	-	-	68 328	-	-	-	-	-	-
CULTURE	GER CULTURE (mediathèques et cinéma, enveloppe globale)	36 700	70 000	70 000	70 000	70 000	316 700	-	-	-	-	-	-
CLIMAT	PCAET	-	30 000	40 000	30 000	30 000	130 000	26 250	10 000	10 000	5 000	5 000	56 250
CLIMAT	Plan Paysage pour la Transition Énergétique	89 775	-	-	-	-	117 015	40 000	40 000	-	-	-	80 000
HABITAT	OPAH [OP 129]	264 159	639 100	979 000	900 000	884 000	4 230 075	-	70 000	70 000	70 000	70 000	490 707
HABITAT	OFFRE LOCATIVE SOCIALE POUR LES COMMUNES [OP 130] + AIDE BAILLEURS SOCIAUX	448 750	471 800	300 000	540 000	400 000	3 427 400	-	-	-	-	-	-
HABITAT	AUTRES OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT [OP 129] FIN DISPOSITIF RENOVAM - AIDES HABITATS PRIVÉS - LOGEMENTS ILOT DE GOUCH + DEFICIT OPÉRATION GOUCH	161 014	5 000	-	-	-	166 014	-	-	-	-	-	-
HABITAT	GDV (Gens Du Voyage)- MOUS (Maitrise Œuvre Urbaine et Sociale) + TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS [OP 128] + DIAGNOSTIC GDV SÉDENTARISÉS	46 380	60 000	160 000	170 000	85 000	818 599	89 576	-	-	-	-	126 438
URBANISME	PLUI SCOT [OP 151]	67 000	40 000	40 000	20 000	-	1 091 536	22 000	20 000	20 000	10 000	-	387 757
URBANISME	SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES [OP 147 & BP_0025]	143 207	30 000	10 000	-	-	414 584	85 669	5 964	52 000	-	-	239 080
URBANISME	PLU COMMUNAUX [OP 132 & BP_0024]	198 023	50 000	25 000	-	-	693 984	107 791	-	50 000	25 000	-	455 535
GEMAPI	OBJECTIF SOLS [BP_0013_AP]	235 580	270 634	461 952	166 890	155 893	1 290 949	389 910	240 027	236 528	70 046	94 128	1 030 639
PLUVIAL	PLUVIAL ZA	183 481	-	-	-	-	183 481	-	-	-	-	-	-
PLUVIAL	PLUVIAL - MULTI OPERATIONS	117 125	-	-	-	-	118 037	11 764	-	-	-	-	11 764
ECONOMIE	PROJET CACTILE	-	138 671	-	-	-	138 671	-	83 203	-	-	-	83 203
PLUVIAL	ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU PLUVIALE COMMUNAUTAIRE	100 000	300 000	400 000	-	-	800 000	50 000	270 000	192 000	128 000	-	640 000
URBANISME OPERATIONNEL	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ETUDES PRE-OPERATIONNELLES [OP 164]	167 581	100 000	100 000	-	-	420 771	43 600	30 000	30 000	-	-	126 498
URBANISME OPERATIONNEL	ESPACES PUBLICS ILOT DU GOUCH à GRAULHET	630 396	380 858	-	-	-	1 011 254	259 698	385 449	33 702	-	-	678 850
ECONOMIE	REQUALIFICATION ZA (VEGETALISATION SIGNALÉTIQUE)	15 000	135 000	75 000	25 000	-	250 000	-	-	-	-	-	-
ECONOMIE	ECLAIRAGE ZA [OP 159]	193 136	-	-	-	-	275 621	-	-	-	-	-	75 549
ECONOMIE	PLAN ACTION ANIMATION ECONOMIQUE	199 605	100 000	100 000	100 000	100 000	844 962	-	-	-	-	-	-
ECONOMIE	PEPINIERE	10 000	100 000	100 000	-	-	249 216	-	-	-	-	-	-
ECONOMIE	VINNOPOLE [OP 092]	505 598	2 000	-	-	-	872 060	150 533	-	-	-	-	150 533
ECONOMIE	ZONES D'ACTIVITES - RIEUTORD [OP 135]	25 000	153 500	153 500	153 500	-	485 500	-	-	-	-	-	-
ECONOMIE	ZONES D'ACTIVITES - MAS DE REST [OP 135]	438 800	144 000	-	-	-	582 800	200 000	61 500	-	-	-	417 030
ECONOMIE	ZONES D'ACTIVITES - DIVERS ZONES [OP 135 & BP 0004]	603 782	188 500	518 500	435 000	400 000	2 768 312	220 000	-	225 000	-	-	4 472 950
ECONOMIE	CUMA ŒNOLOGIE GAILLAC [OP BP_0017]	1 152	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	-	-
INGENIERIE FINANCEMENTS EXTERIEURS	FONDS DE CONCOURS COMMUNES [OP 141]	2 168 658	1 300 000	735 000	-	-	6 486 005	-	-	-	-	-	-
INGENIERIE FINANCEMENTS EXTERIEURS	FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT PISCINES	760 500	364 500	-	-	-	1 125 000	-	-	-	-	-	-
MOYENS GENERAUX	PARC AUTO	78 201	54 000	18 000	120 000	-	433 936	86 138	-	-	-	-	86 138
TECHNO NUMERIQUE	INVESTISSEMENT NUMERIQUE (BP) [OP 144 & 153 ET AUTRES]	837 146	445 000	520 000	560 000	560 000	3 947 184	-	-	-	-	-	45 740
DIVERS	DIVERS BESOINS SERVICES TRANSVERSAUX	83 108	-	-	-	-	183 546	22 227	-	-	-	-	22 227
TOTAL		10 879 622	6 879 563	7 767 452	4 377 890	3 158 893	45 211 353	4 223 886	1 625 754	1 618 524	1 176 491	220 103	14 858 601

Les projets estampillés GER = « Gros Entretien et Renouvellement » peuvent concerner divers travaux dont la nécessité survient en cours d'année (toiture, reprises diverses ...)

Hormis ces dépenses d'équipement, la Communauté d'Agglomération alloue une partie des crédits de sa section d'investissement :

- à une avance en cours d'exercice au budget Photovoltaïque (300 K€) et au budget Mobilité (150 K€) remboursée au 31/12/2026. Cela permet de la souplesse dans le financement des travaux avant calibrage de l'emprunt nécessaire à contracter dans l'année.

- au remboursement du capital de la dette (3.5M€, y compris la projection des nouveaux emprunts inscrits sur les divers budgets)

BUDGET EDUCATION		DEPENSES					RECETTES					
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global
GRAULHET Projet école	600	-	-	-	-	13 800	-	-	-	-	-	-
REFECTION TOITURES EN GACH + CRINS GRAULHET [OP 69 + 70]	-	-	-	-	-	90 432	37 673	-	-	-	-	37 673
REFECTION TOITURES LOUISE MICHEL	64 600	84 600	-	-	-	149 200	-	-	-	-	-	-
ECOLE RABASTENS - RENO ENERGETIQUE (SAUF PHOTOVOLTAÏQUE) & REFECTOIRE [OP 74]	971 376	-	-	-	-	2 133 676	292 026	534 945	87 393	-	-	1 039 065
RENOVATION ET EXTENSION ECOLE LAGRAVE [OP 56 & ED_0013]	1 862 839	321 800	-	-	-	3 410 810	1 434 153	-	-	-	-	1 582 658
ECOLE LAGRAVE PHASE 3 + VEGETALISATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LISLE SUR TARN TRAVAUX REFECTOIRE + ALAE [OP 72]	1 285 786	20 000	-	-	-	1 873 483	404 687	-	-	-	-	435 765
ECOLE DE MEZENS - AMENAGEMENT DU BATIMENT EXISTANT [OP 73]	30 000	320 000	450 000	-	-	800 000	-	80 000	112 500	-	-	192 500
CENTRALES DE RESTAURATION + REFECTOIRES	-	-	-	-	-	-	-	100 000	270 000	-	-	370 000
CREATION CUISINE CENTRALE [ED_0002_AP]	76 324	2 088 000	1 316 000	-	-	3 481 188	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME NOUVELLE ECOLE & RENOVATION ECOLE SALVAGNAC [OP 75]	2 198 512	791 409	-	-	-	3 127 464	424 535	100 000	100 000	-	-	624 535
RPI BRIATEXTE-PUYBEGON-SAINT-GAUZENS [OP 50] - CONSTRUCTION NEUVE / ou RENOVATION	-	20 000	1 700 000	1 700 000	-	3 420 000	-	-	498 750	498 750	-	997 500
ECOLE DE FLORENTIN [OP 71] - CONSTRUCTION NEUVE / OU RENOVATION	-	42 000	470 000	885 000	-	1 397 000	-	-	117 500	221 250	-	338 750
TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE [OP ED_0008]	243 100	77 400	50 000	150 000	50 000	1 115 245	162 944	94 152	2 967	-	-	404 529
ENTRETIEN P3 DES INSTALLATIONS CVC	139 836	102 000	105 000	108 000	110 000	662 098	-	-	-	-	-	-
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUES ECOLES [OP 51 + ED_0018] + GER Energie	288 078	140 000	140 000	140 000	140 000	2 040 190	105 509	-	-	-	-	340 313
TRAVAUX CHAUFFERIES BOIS TOUTES ECOLES CONFOINDUES [OP ED_0001]	998	-	-	-	-	968 354	336 041	-	-	-	-	384 042
TRAVAUX INDUITS PHOTOVOLTAIQUES	-	-	-	-	-	13 630	-	50 000	50 000	-	-	100 000
TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SENOULLAC [OP ED_00003]	43 974	420 000	137 000	-	-	644 477	-	139 250	-	-	-	139 250
TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SAINTE CÉCILE D'AVÈS [OP ED_00006]	628 400	-	-	-	-	660 653	231 984	70 000	-	-	-	414 977
TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE CASTELNAU	-	271 000	271 000	-	-	542 000	-	-	135 500	-	-	135 500
TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (CADALAN, TECOU)	-	225 000	225 000	-	-	450 000	-	-	112 500	-	-	112 500
ECOLE TRAVAUX SENOULLAC REPRISE STRUCTURELLE	200 000	-	-	-	-	200 000	82 940	-	-	-	-	82 940
ECOLE CRINS [OP 70]	697 961	1 249 000	2 395 000	-	-	4 949 888	101 665	1 269 971	1 387 600	-	-	2 759 236
AMENAGEMENT DORTOIR ET SALLE PERISCOLAIRE GRAULHET ALBERTARIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VEGETALISATION ET SECURISATION DES COURS D'ECOLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MARCHE TRAVAUX TOITURE OPERATION [ED_0017]	333 700	374 000	400 000	400 000	400 000	1 907 700	-	-	-	-	-	-
PLAN CANICULE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REFECTOIRES GAILLAC CATALANIS ET LA CLAVELLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMÉNAGEMENTS, MOBILIERS ET MATERIELS CUISINES [OP 65]	198 004	200 000	200 000	200 000	200 000	1 561 593	-	-	-	-	-	111 664
GER BATIMENTS SCOLAIRE [OP ED_0007]	614 355	555 000	558 000	510 000	510 000	3 827 416	-	-	-	-	-	102 171
BATIMENT EXTRA SCO VERE GREIGNIE	-	-	-	100 000	-	100 000	-	-	-	40 000	-	40 000
BATIMENT MJC TECOU	760 001	-	-	-	-	847 186	-	-	-	-	-	-
MOBILIERS & MATERIELS SCOLAIRE [OP 48]	203 652	100 000	100 000	100 000	100 000	1 258 935	51 473	-	-	-	-	269 386
EQUIPEMENT JEUX POUR LES ECOLES	82 000	60 000	60 000	-	-	233 658	-	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENT NUMERIQUE	276 303	295 000	260 000	260 000	305 000	1 868 212	-	-	-	-	-	-
PARC AUTO	37 000	-	25 000	-	-	128 700	-	-	-	-	-	-
DIVERSES DEPENSES PONCTUELLES	20 000	-	-	-	-	20 000	-	-	-	-	-	-
	11 257 397	7 756 209	8 862 000	4 553 000	1 815 000	43 896 989	3 665 629	2 438 318	2 874 710	760 000	-	11 014 954

BUDGET DÉCHETS	DÉPENSES						RECETTES						Autofinancement
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	MONTANT GLOBAL	
RENOUVELLEMENT PARC ROULANT	1 480 097	790 000	320 000	715 000	320 000	5 227 706						372 720	4 854 986
AMENAGEMENTS & MATERIELS (BACS, COLONNES, CUVES ENTERREES)	882 832	550 110	438 060	407 210	356 360	3 439 819						195 640	3 244 178
NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	-	-	-	-	-	-						-	-
INVESTISSEMENT NUMERIQUE	600	12 000	-	-	-	170 368						-	170 368
DIVERS	36 785	15 000	15 000	15 000	15 000	92 790						-	92 790
TOTAL	2 400 314	1 367 110	773 060	1 137 210	691 360	8 930 684	-	-	-	-	-	568 360	8 362 559

Détail des équipements programmés en 2026 :

- L'obsolescence du parc des 17 véhicules génère des pannes et frais de réparation et location : nécessité de remplacer 2 BOM par 2 camions d'occasion pour 590 K €
- + 2 polybennes grues commandées en 2023 pour 887 K €
- Cuves et colonnes : 404 K€ de RAR 2025 + 478 K€ de crédits 2026
- Équipements de géolocalisation des Poids Lourds : 22 K €
- Sécurisation et rénovation de l'escalier du local technique de Rabastens : 13 K €

BUDGET VOIRIE	DÉPENSES						RECETTES						Autofinancement
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	MONTANT GLOBAL	
MATERIEL DE VOIRIE	359 950	386 950	421 950	-	-	2 351 058						272 274	2 078 784
OUVRAGES D'ART	-	-	-	-	-	2 351 058						-	2 351 058
DIVERS	15 641	-	-	-	-	4 702 116						48 420	4 653 696
TOTAL	375 591	386 950	421 950	-	-	9 404 232	-	-	-	-	-	320 694	9 083 537

Propositions d'arbitrages pour 2026 :

Compte tenu de la réflexion en cours sur la compétence voirie, mais aussi de la nécessité de renouveler le matériel en fin de vie pour maintenir les capacités d'intervention des équipes, proposition de priorisation sur : Manuscopique d'occasion - 120K€, Camion 3.5 T d'occasion - 40K€, Tondeuse - 15K€, pour un total de 175 K€

BUDGET MOBILITÉ	DÉPENSES						RECETTES						Autofinancement
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	MONTANT GLOBAL	
PLAN VELO [OP 146 - MOB_0001] RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES + STATIONNEMENT	920 000	816 000	816 000	707 000	707 000	4 417 075	649 519	200 900	200 900	200 000	200 000	1 545 443	2 871 631
SCHÉMA DIRECTEUR DES AIRES DE COVOITURAGE	37 000	100 000	100 000	100 000	100 000	437 000	2 550	12 750	12 750	12 750	12 750	53 550	383 450
MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS PRIORITAIRES DE RÉSEAUX URBAINS	-	50 000	50 000	50 000	50 000	226 490	-	-	-	-	-	-	226 490
DIVERS	6 500	43 512	25 000	5 000	5 000	111 997	-	-	-	-	-	-	111 997
TOTAL	963 500	1 009 512	991 000	862 000	862 000	5 192 562	652 069	213 650	213 650	212 750	212 750	1 598 993	3 593 568

Sur 2026 à 2030, l'opération emblématique concerne le Plan Vélo, décliné au niveau de l'agglomération mais aussi dans les Communes.

BUDGET ZA	DÉPENSES								RECETTES							Autofinancement	
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		MONTANT GLOBAL
ACQUISITIONS FONCIERES + AMENAGEMENTS DIVERS ZA	166 667	166 667	166 667	166 667	166 667	-	-	833 333	-	-	-	-	-	-	-	-	833 333
AMENAGEMENT ZA LA MOLIERE GRAULHET	580 417	1 312 500	1 250 000	-	-	-	-	3 142 917	-	-	-	325 000	325 000	325 000	325 000	1 300 000	1 842 917
AMENAGEMENT ZA LA DOURDOUL SALVAGNAC	4 167	-	-	33 333	416 667	-	-	454 167	-	-	-	-	-	62 500	62 500	125 000	329 167
AMENAGEMENT ZA BRESSOLLE EXTENSION	1 250	787 500	250 000	1 375 000	1 375 000	-	-	3 788 750	-	-	-	-	-	125 000	125 000	250 000	3 538 750
AMENAGEMENT ZAE BEAUVAIS SUR TESCOU	322 353	32 038	-	-	-	-	-	354 391	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	104 391
AMENAGEMENT ZA GARRIGUE LONGUE 2	32 917	-	458 333	458 333	-	-	-	949 583	-	-	-	-	-	-	-	-	949 583
AMENAGEMENT ZA MASSIES 3	8 333	-	1 112 500	1 500 000	1 500 000	-	-	4 120 833	-	-	-	-	-	250 000	250 000	500 000	3 620 833
AMENAGEMENT ZA ROUMAGNAC 2	551 667	225 000	225 000	2 500 000	2 500 000	-	-	6 001 667	-	-	-	-	-	250 000	250 000	500 000	5 501 667
ZONES D'ACTIVITES - DIVERS ZONES [OP 135 & BP 0004]	117 024	75 000	425 000	425 000	37 438	-	-	1 079 462	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	110 000	110 000	1 320 000	240 538
TOTAL	1 784 794	2 598 704	3 887 500	6 458 333	5 995 771	-	-	20 725 102	220 000	220 000	470 000	545 000	545 000	1 122 500	1 122 500	4 245 000	16 480 102

Secteur de La Molière (Graulhet) : poursuite conditionnée par le positionnement d'un projet de plateforme logistique (étude de faisabilité à venir) : 350 000 €

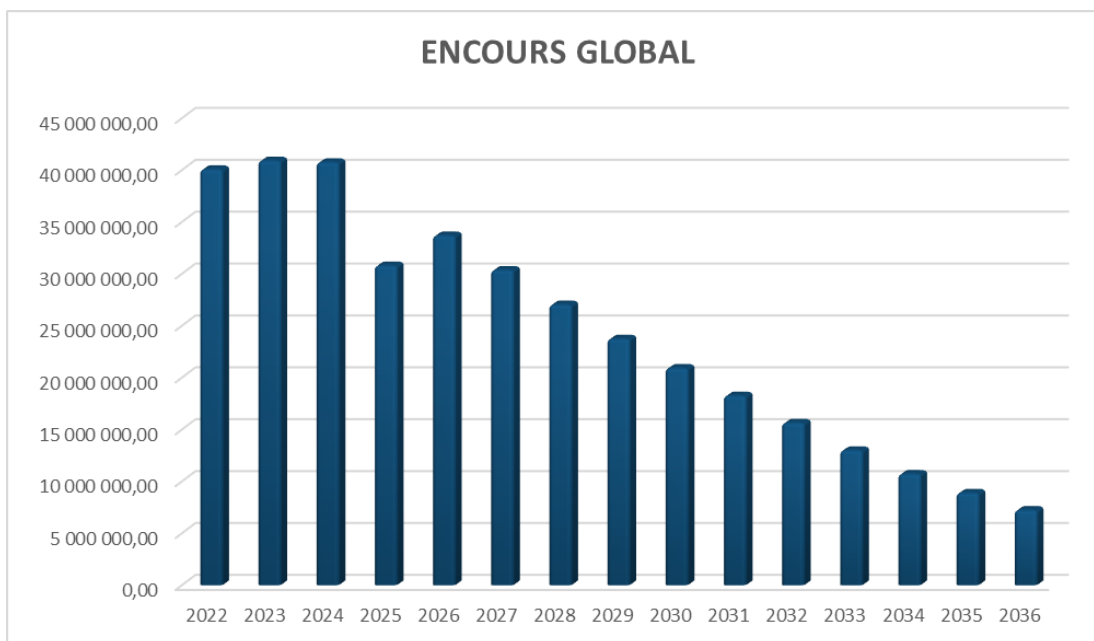
Pour rappel : Zones où la commercialisation est achevée, suivies sur le Budget Principal Voir dans PPI principal /2026
. Signalétique : Etude sur les 19 ZAE pour remise à plat à partir de 2027 en conformité charte graphique de l'agglomération (25 000€) + 3 panneaux de commercialisation des terrains disponibles (15000 €)
. Sécurisation nord ZAE de Clergous (Gaillac) : Etude (20000 €) et travaux (36000 €)
. Eclairage public : 85 000 € (mise en place de colliers de serrage des câbles d'alimentation à l'intérieur des candélabres pour lutter contre le vandalisme. 410 points lumineux à équiper au total sur plusieurs exercices budgétaires)

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (HT)		DÉPENSES						RECETTES					
PROJET		2026	2027	2028	2029	2030	Montant global	2026	2027	2028	2029	2030	Montant global
Gymnase Lisle sur Tarn - Réfection complète centrale PV		139 708	-	-	-	-	153 578	Pas de subventions sur l'investissement Recettes générées sur le fonctionnement grâce à la revente d'électricité et économies sur factures sur les bâtiments BP + EJ					
Ecole Las Peyras - Centrale PV		5 370	-	-	-	-	146 080						
Médiathèque Graulhet - centrale PV Toiture		-	94 500	-	-	-	94 500						
Ecole en Gach Graulhet - centrale PV Toiture		-	157 500	-	-	-	157 500						
Ecole Montans - centrale PV Toiture		4 563	-	-	-	-	39 076						
Ecole Ste Cécile d'Avès - Centrale PV Toiture Réfectoire		8 209	-	-	-	-	48 851						
Ecole Salvagnac		105 193	-	-	-	-	105 193						
Ecole Rivières		75 000	-	-	-	-	76 275						
Ecole élémentaire Brens		15 000	-	45 000	-	-	62 550						
Ombrières Parking Técou		-	-	410 000	-	-	410 000						
Etudes faisabilité PV		5 000	5 000	-	-	-	15 615						
TOTAL		358 043	257 000	455 000	-	-	1 309 217						

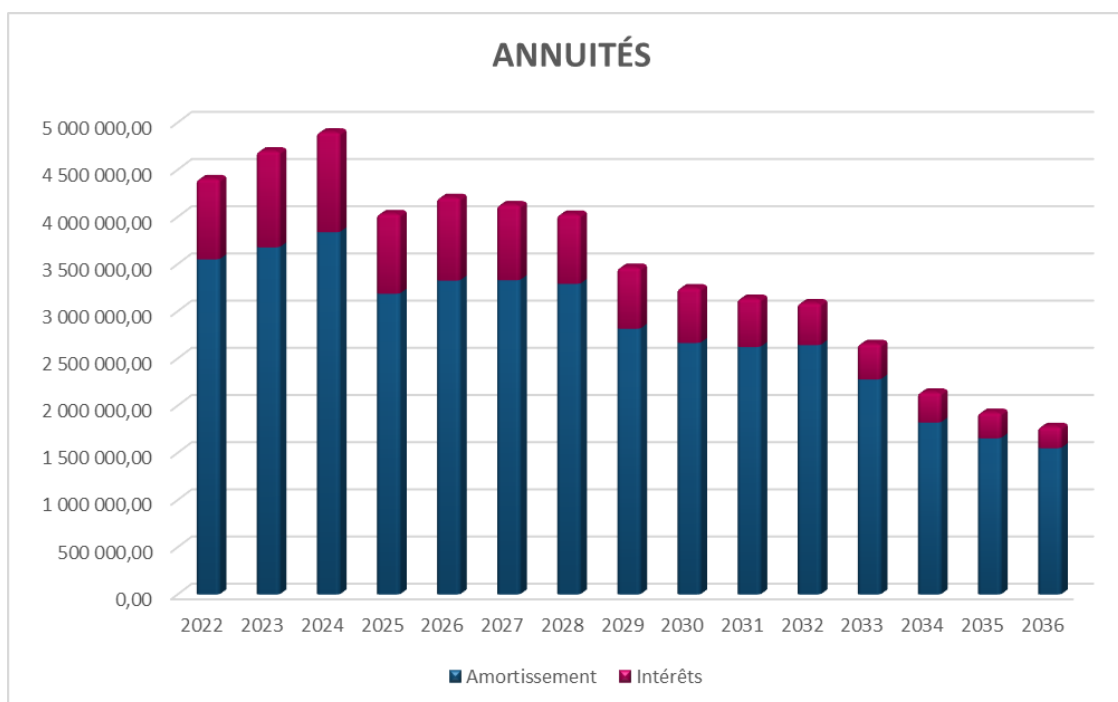
F) La gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, la dette comprends 76 emprunts, l'encours de dette s'élève à 33.7M€. Le taux moyen, pour l'exercice 2025, ressort à 2,72 %.

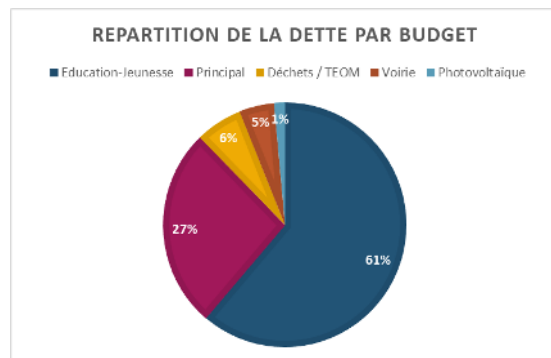
La charge du remboursement de la dette diminue significativement à partir de 2025, notamment à la suite du transfert des compétences Assainissement collectif et Eau Potable au Syndicat Mixte d'Assainissement et Eau Potable du Gaillacois.



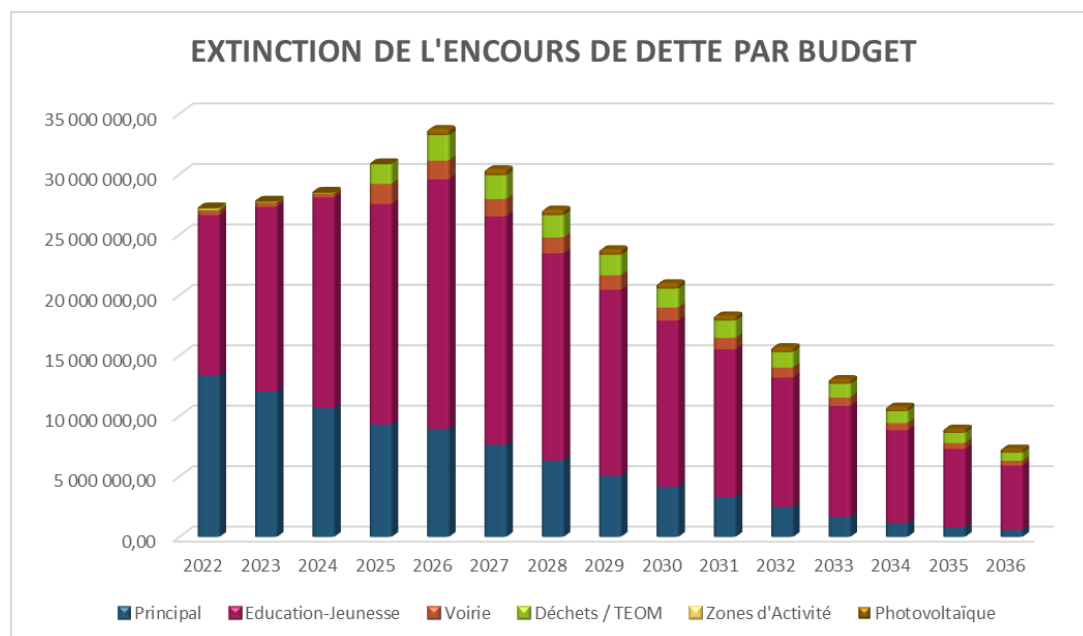
Au 1^{er} janvier 2026, l'annuité de dette (capital et intérêt) représente globalement 4.2M €



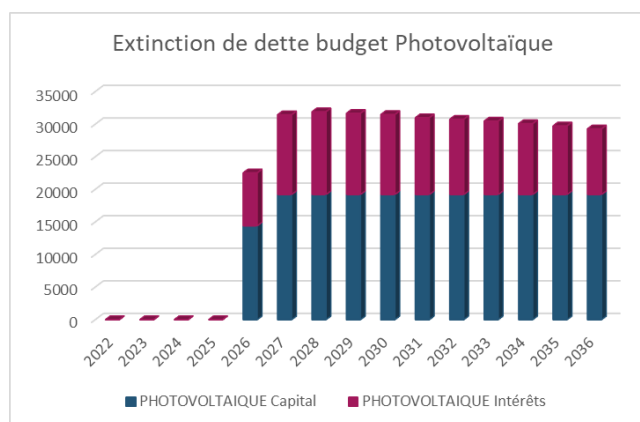
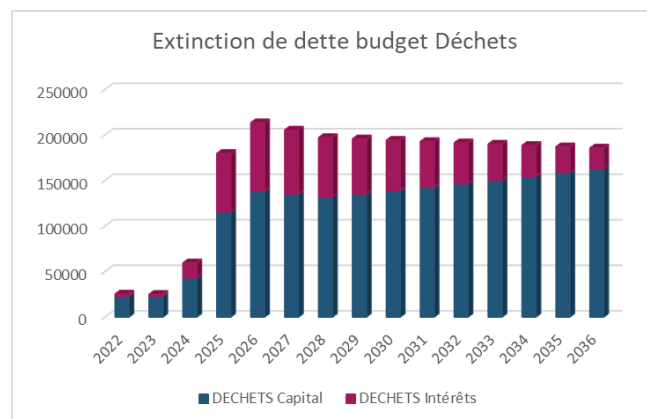
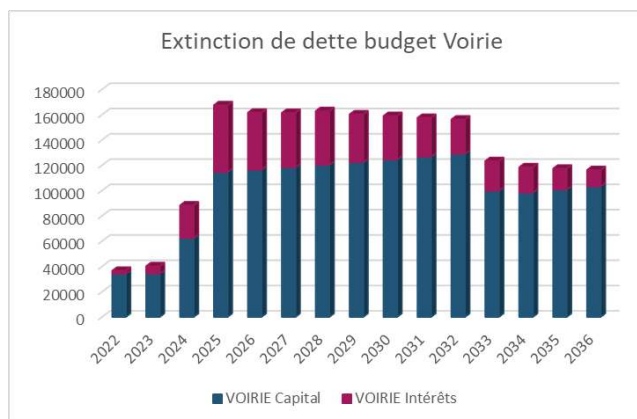
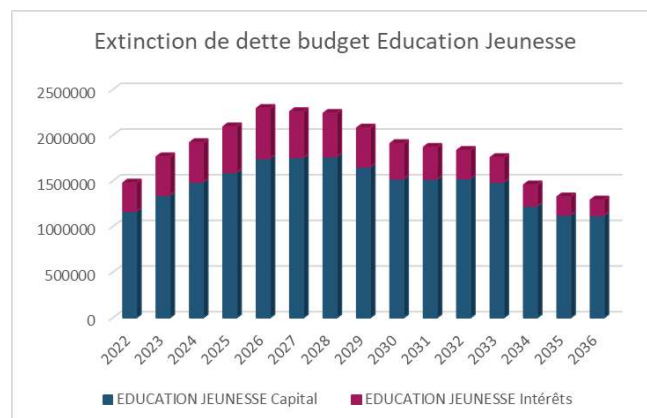
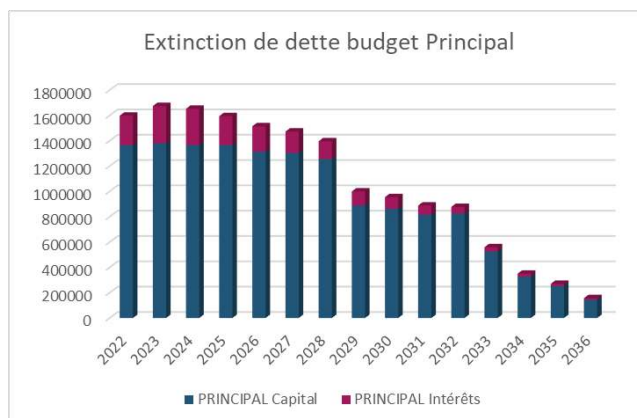
Deux budgets portent 88 % de la dette communautaire : le Principal et l'Education jeunesse.



Budget	Capital restant dû	%
Education-Jeunesse	20 647 003,15	61,23%
Principal	8 935 070,06	26,50%
Déchets / TEOM	2 106 855,44	6,25%
Voirie	1 549 001,81	4,59%
Photovoltaïque	480 000,00	1,42%
Total	33 717 930,46	100,00%

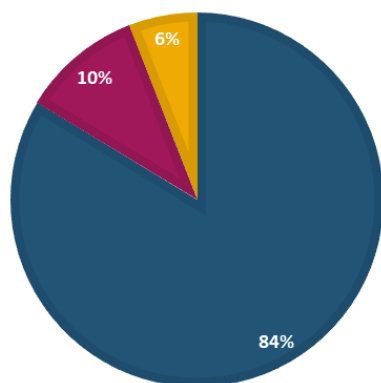


Année	Encours global au 01/01/N	Principal	Education-Jeunesse	Voirie	Déchets / TEOM	Zones d'Activité	Photovoltaïque
2025	30 825 572,76	9 301 541,76	18 238 161,90	1 663 550,99	1 622 318,11	0,00	0,00
2026	33 717 930,46	8 935 070,06	20 647 003,15	1 549 001,81	2 106 855,44	0,00	480 000,00
2027	30 391 421,61	7 621 818,60	18 902 710,57	1 432 597,41	1 968 695,03	0,00	465 600,00
2028	27 060 501,53	6 317 933,29	17 148 293,65	1 314 272,27	1 833 602,32	0,00	446 400,00
2029	23 768 601,60	5 062 403,49	15 383 299,08	1 193 958,58	1 701 740,45	0,00	427 200,00
2030	20 951 925,57	4 174 289,49	13 731 589,59	1 071 585,91	1 566 460,58	0,00	408 000,00
2031	18 285 878,57	3 311 771,48	12 210 590,19	947 081,38	1 427 635,52	0,00	388 800,00



REPARTITION DES EMPRUNTS PAR INDEX

■ Taux Fixe ■ Euribor 3 mois ■ Livret A

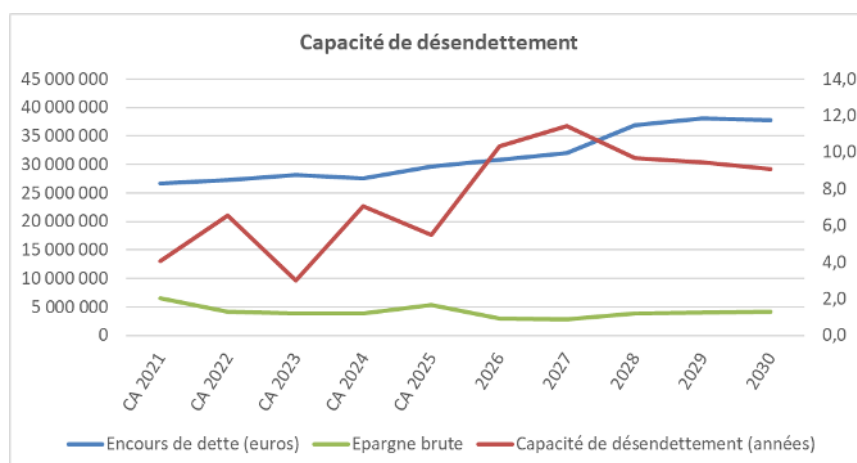


Indice	Capital restant dû	%
Taux Fixe	28 212 323,67	83,67%
Euribor 3 mois	3 515 863,48	10,43%
Livret A	1 989 743,31	5,90%
Total	33 717 930,46	100,00%

Notre dette se compose principalement d'emprunts à taux fixes.

Enfin, notre capacité de désendettement visera les 10 ans à horizon 2030. L'enjeu principal est d'améliorer nos épargnes.

Budgets liés avec projections des emprunts 2026 à 2030



IV - LES INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

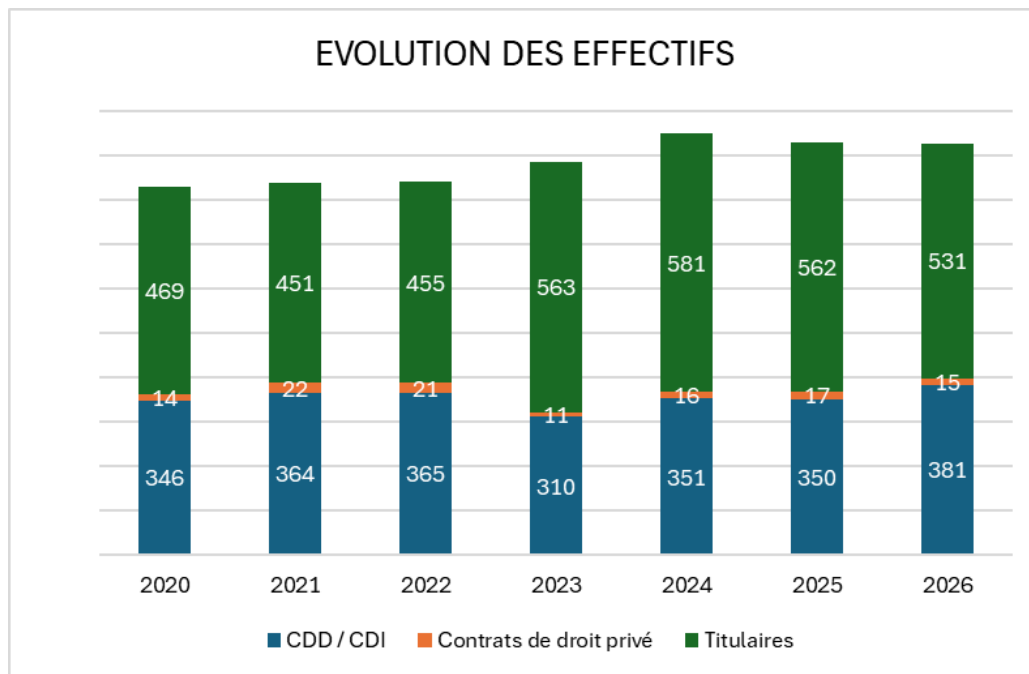
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A) La structure des effectifs

1) **Evolution depuis 2020 et perspective 2026**

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la Communauté d'agglomération comprennent 927 agents :

- 531 agents titulaires permanents,
- 396 non titulaires (agents contractuels de droit public et de droit privé).



Les 531 agents titulaires se répartissent entre 367 agents à temps complet et 164 à temps non complet représentant au total 489.06 ETP. Parmi ces 531 agents fonctionnaires, 474 agents dépendent de la CNRACL et 57 de l'IRCANTEC.

Les 396 agents non titulaires représentent 314.46 ETP

La répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

ETP	01/09/2024	01/01/2025	01/01/2026
Catégorie A	77,71	78,92	80,19
Catégorie B	112,94	110,09	111,45
Catégorie C	591,83	599,19	593,88
Contrats privés	18	16,74	15
Emplois fonctionnels	5	4	3
Total	805,48	808,94	803,52

Nature de poste	01/09/2024	01/01/2025	01/01/2026	Delta 2024/2026
ETP sur Postes Permanents	746,55	740,24	732,84	-13,71
ETP sur Postes NON Permanents	58,93	68,7	70,68	11,75
ETP en poste y compris sur Postes Non Permanents	805,48	808,94	803,52	-1,96

Entre 2022 et 2024, le nombre de titulaires augmentent du fait de la mise en place du plan triennal de titularisation.

La démarche de rationalisation des effectifs s'est principalement concentrée sur la réduction des postes permanents, chaque départ d'agent faisant l'objet d'une réinterrogation de l'organisation, sans suppression de poste aveuglement mais en réinterrogeant les organisations et les missions à l'occasion des départs d'agents.

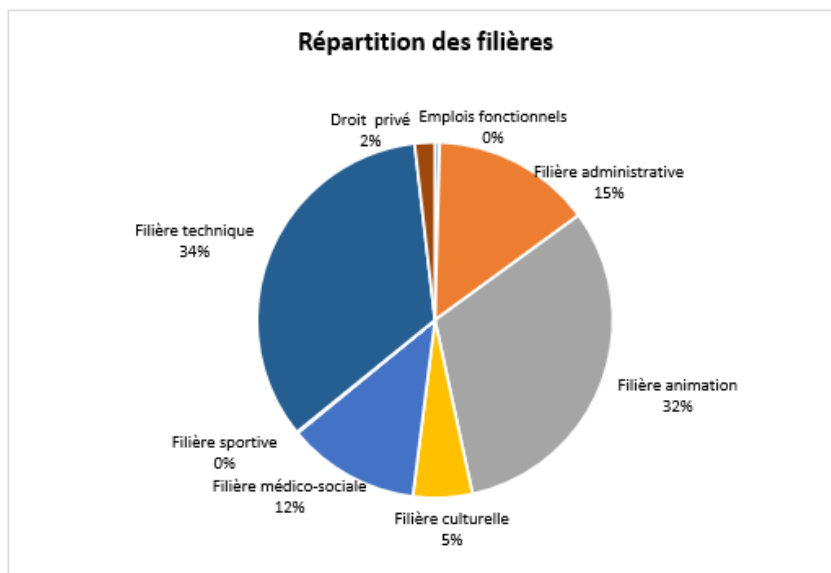
2) Evolution statutaire

Depuis fin 2021, le budget est impacté par l'assouplissement des règles d'attribution du temps partiel thérapeutique.

Par ailleurs, le budget est marqué par des mesures nationales :

- ✓ Depuis le 1er mars 2025, les fonctionnaires perçoivent, après l'application de la journée de carence, 90% de leur traitement indiciaire pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire (CMO).
- ✓ Les cotisations retraite des agents relevant de la CNRACL augmentent de 3 points sur 4 ans depuis 2024 soit jusqu'en 2028. Ces cotisations évoluent de 33.65% à 37.65% en 2026.

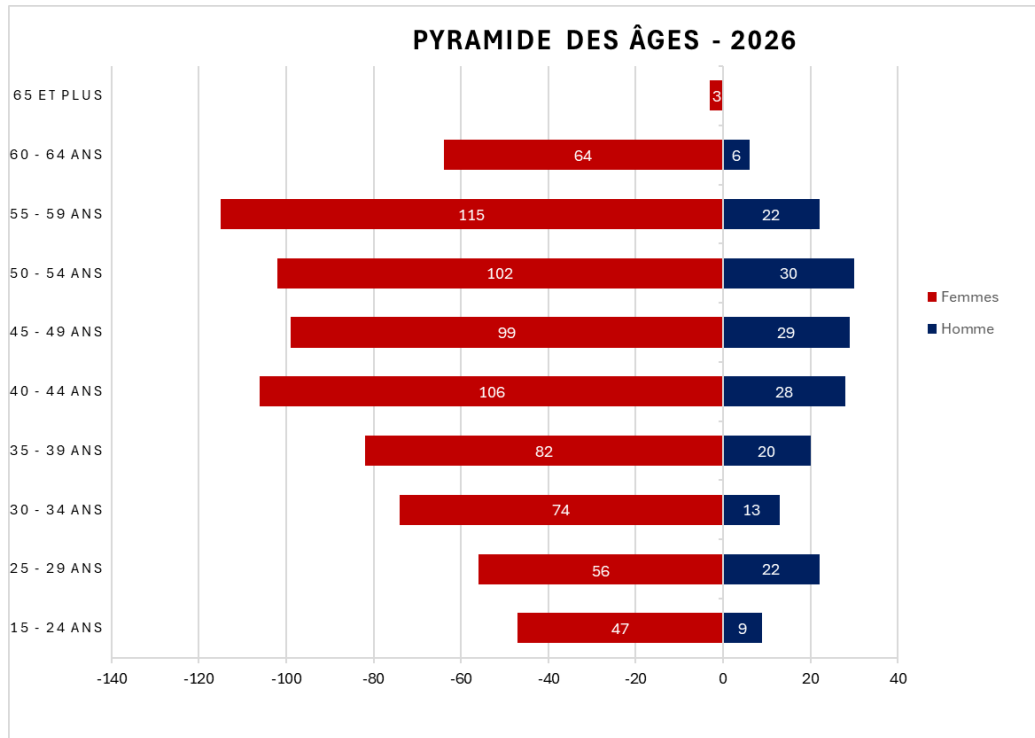
3) Répartition par filière



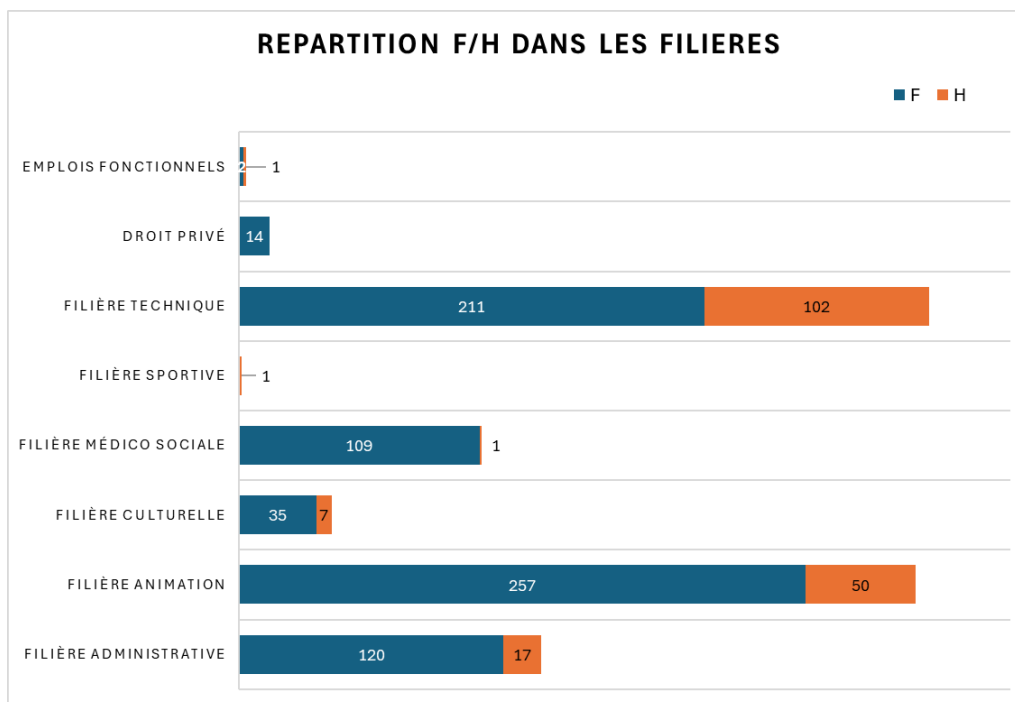
La prise en charge de la compétence scolaire et petite enfance explique la représentativité à hauteur de 79% des effectifs sur les filières technique, animation et médico-sociale.

4) La pyramide des âges

L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 48.4 ans pour les titulaires et 37.8 ans pour les non-titulaires. L'âge légal de départ à la retraite ayant été repoussé à 64 ans, l'étude la pyramide des âges de la collectivité met en avant le fait que dans les 5 ans à venir, ce sont 105 agents, dont 89 titulaires, qui pourront prétendre au départ en retraite.



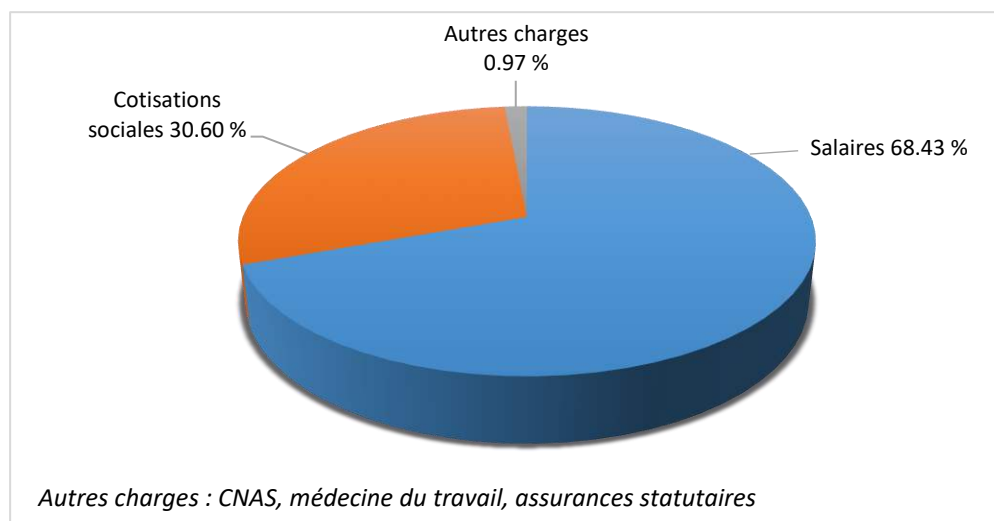
5) La répartition Femmes - Hommes



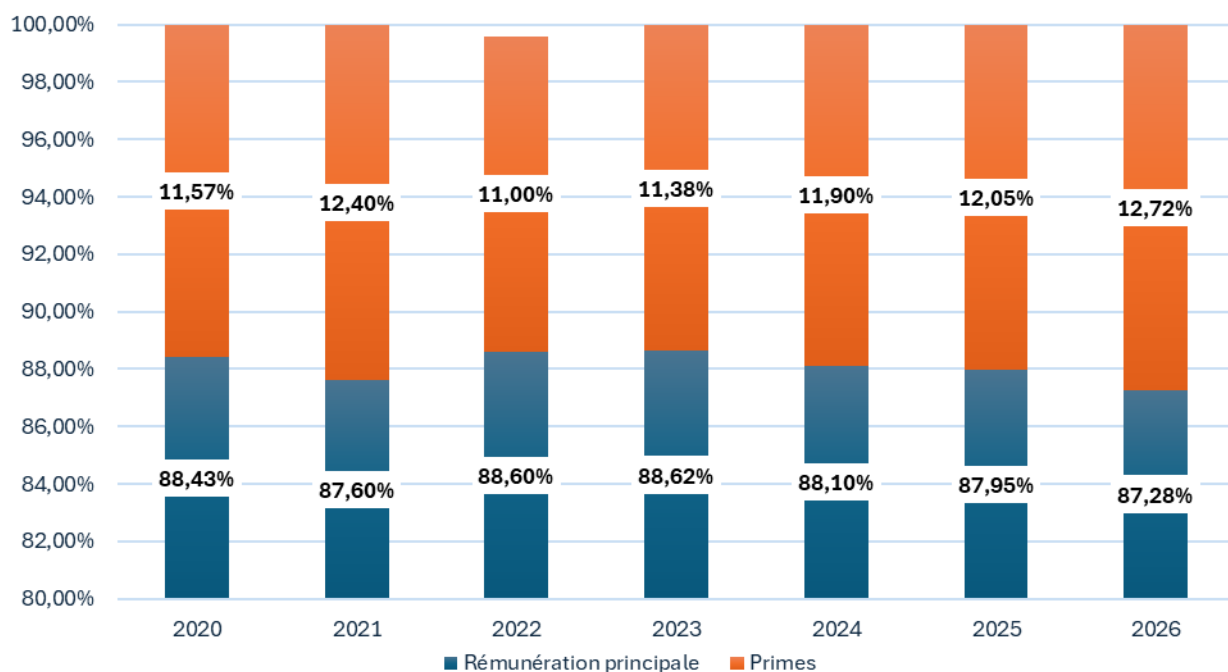
La collectivité se distingue dans sa strate par la reprise des compétences du secteur Enfance et Petite Enfance dont les métiers sont, historiquement, à vocation féminine.

B) Les dépenses de personnel

1. La répartition de la dépense salariale 2026



2. Rémunérations et primes



3. Mise à disposition

En 2026, les refacturations des communes liées aux remboursements des agents communaux mis à disposition de la communauté d'agglomération représentent en fonction des budgets suivants :

Budget Principal : 111 000 €

Affaires scolaires : 440 000 €

Voirie : 60 000 €

C) Evolution budgétaire

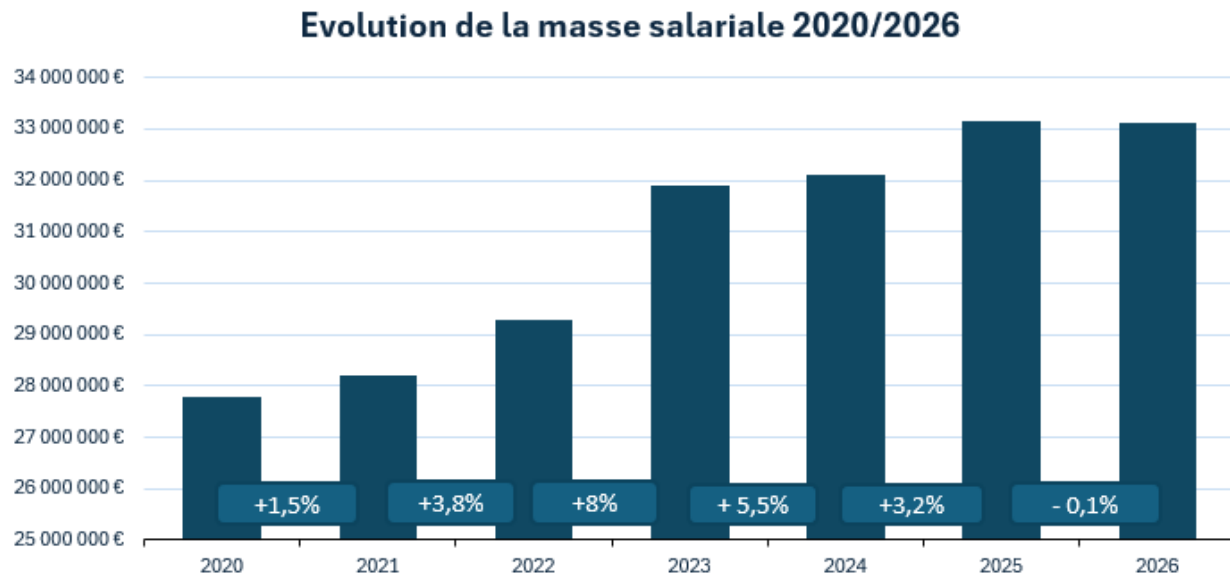
En 2024, au même titre qu'en 2023, le chapitre 012 a été impacté par l'augmentation de la valeur du point d'indice de juillet 2023 en année pleine, des recrutements, une augmentation du SMIC, une majoration de 5 points d'indice pour tous les agents.

Par ailleurs, depuis fin 2024, certains postes ont été gelés ou supprimés, l'impact en année pleine explique l'évolution maîtrisée du budget.

Au 1^{er} janvier 2026, le montant du SMIC brut horaire est porté à 12,02 euros, soit 1 823,03 euros mensuels bruts sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ; Cependant, en l'absence de revalorisation concomitante du minimum de traitement de la fonction publique (actuellement fixé par référence à l'indice majoré 366, soit 1.801,74 euros), celui-ci devient inférieur au SMIC.

Par conséquent, les agents rémunérés sur l'indice minimum de traitement (IM 366) bénéficient d'une indemnité différentielle.

A compter du 1er janvier 2026, la collectivité fait le choix de s'auto assurer (provisions) en matière d'assurances statutaires pour les agents IRCANTEC. En effet, en 2025 le taux de cotisations a augmenté significativement avec un passage de 0.85% à 1.65%.



D) Le temps de travail

Le temps de travail annuel est établi à 1607h conformément à la réglementation par la délibération du 11 juin 2018 qui fixe également :

- Le temps hebdomadaire sur 3 possibilités (35h, 36h, 36h30) et réparti sur 3 cycles possibles
 - 5 jours
 - 4,5 jours
 - 4 jours
- Le principe de l'annualisation
- Les temps partiels sont étudiés individuellement

Certaines catégories de personnel, dont l'emploi a été reconnu à forte contrainte ou pénibilité, bénéficient d'un aménagement à 1540h

Le télétravail a été entériné au sein de l'agglomération au travers d'un protocole validé et signé par les représentants du personnel et de la collectivité. Il a été présenté en assemblée en mars 2022 et assoupli en 2025.

E) Les orientations pour 2026

En termes de prospective pour l'année 2026, l'augmentation de la masse salariale est impactée par les mesures nationales.

Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse particulière afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience.
- D'anticiper chaque départ en retraite

- D'examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- D'analyser chaque demande de remplacement liée à l'absentéisme pour raison de santé avec étude au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et service de proximité.
- De prioriser les agents en situation de reclassement médical.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH.

En parallèle de cet effort, la collectivité prévoit pour 2026 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

La collectivité interroge sa politique de rémunération. Une étude est lancée en mode projet afin de mettre en place une cotation des postes, c'est-à-dire de verser une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) identique aux agents occupant les mêmes fonctions. Une évaluation financière est en cours ainsi que le mode de financement. A ce stade, l'impact de cette réforme n'est bien entendu par traduit au sein du projet de budget.

En matière de prévention et de lutte contre l'absentéisme, la structuration du service Santé & Protection Sociale, doit permettre :

- D'améliorer les conditions de travail
- D'apporter une écoute de proximité des situations de travail des agents
- De réduire l'accidentologie et à plus long terme la maladie professionnelle
- La mise à jour du document unique
- La poursuite du diagnostic sur les risques psychosociaux
- La mise en place de la télé médecine